

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 6/II

Séance du mardi 11 décembre 2007, seconde partie

Présidence de M^{me} Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**Ordre du jour (voir bulletin N^o 6/I, p. 549)

Ouverture de la séance 690

Préavis :

N ^o 2007/48	Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2008. Plan des investissements pour les années 2008 et 2009 (Administration générale et Finances)	691
	<i>Rapport</i> de M ^{me} Isabelle Truan, présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice . .	713
	<i>Discussion générale</i>	714
	1. Administration générale et Finances	721
	2. Sécurité publique et Sports	723
	3. Culture, Logement et Patrimoine	724
	4. Travaux	728

Séance

du mardi 11 décembre 2007, seconde partie

Membres absents excusés: M. Benoît Biéler, M. Jean-Luc Chollet, M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Diane Gilliard, M^{me} Nicole Graber, M. Xavier de Haller, M. Claude Mettraux, M^{me} Elisabeth Müller, M. Nsengimana Nkiko, M. Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés: M. André Gebhardt, M. Paul Ntumba Kahumbu, M. Thomas Schlachter, M^{me} Stéphanie Pache.

Membres présents	85
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>99</u>

A 20 h 45, au Casino de Montbenon.

La présidente: – Je vous prie de signer les feuilles de présence pour la deuxième partie et de vous asseoir. Nous devons traiter le budget, c'est un assez gros morceau. Que tous ceux qui ont signé prennent place, mais le quorum n'est pas encore atteint.

Il semble maintenant que nous soyons 51 personnes, donc je déclare la séance ouverte. J'appelle M^{me} Isabelle Truan sur l'estrade. Nous abordons la pièce maîtresse de cette seconde partie, le budget. Bonsoir, Madame.

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2008

Plan des investissements pour les années 2008 et 2009

Préavis N° 2007/48

Lausanne, le 27 septembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2008 ainsi que le plan des investissements pour les années 2008 et 2009.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

- 1. Résumé**
- 2. Considérations générales**
- 3. Modifications structurelles**
- 4. Budget de fonctionnement de 2008**
- 5. Plan des investissements pour les années 2008 et 2009**
- 6. Evolution présumée de la situation financière en 2008**
- 7. Conclusions**

1. Résumé

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2008 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTE 2006	BUDGET 2007 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2008		ECARTS
			Fr.	Fr.	
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1'521'950'337.88	1'547'401'500	Total des charges	1'518'746'000		-28'655'500
1'530'591'077.33	1'543'468'300	Total des revenus		1'509'797'700	-33'670'600
8'640'739.45	-3'933'200	Excédent de charges (-) ou de revenus		-8'948'300	5'015'100
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
111'067'377.58	168'055'900	Total des dépenses	156'922'300		-11'133'600
8'355'723.26	30'356'000	Total des recettes		32'221'000	1'865'000
102'711'654.32	137'699'900	Investissements nets		124'701'300	-12'998'600
		FINANCEMENT			
-102'711'654.32	-137'699'900	Investissements nets	124'701'300		-12'998'600
110'992'042.75	105'711'500	* Amortissements		108'721'600	3'010'100
-871'734.93	-15'300	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation		375'400	360'100
8'640'739.45	-3'933'200	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	8'948'300		5'015'100
16'049'392.95	-35'936'900	Insuffisance (-) ou excédent d'autofinancement		-24'552'600	-11'384'300
118'761'047.27	101'763'000.00	* Autofinancement		100'148'700	-1'614'300

Le compte de fonctionnement fait apparaître **un excédent des charges de 8,9 millions de francs**; ce résultat, en légère aggravation par rapport à celui du budget précédent, demeure assez proche de l'équilibre.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 156,9 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 7,7 millions de francs). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 32,2 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2008 atteignent 124,7 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 100,1 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 24,6 millions par le recours à l'emprunt. A cela s'ajoutent les investissements du patrimoine financier, estimés à 8 millions de francs.

2. Considérations générales

Ainsi que l'ont prouvé les chiffres des comptes de l'exercice 2006, la situation de la Ville s'est améliorée sous l'effet, à la fois, des mesures d'économies décidées par la Municipalité et de l'amélioration des recettes fiscales, elles-mêmes favorablement influencées par l'évolution positive de la conjoncture économique. En l'état actuel des choses, on peut raisonnablement s'attendre à un résultat également favorable pour les comptes 2007.

Malheureusement, le budget 2008 ne s'inscrit plus dans cette tendance positive en raison de l'important report de charges sur les Communes décidé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

Globalement, et en comparaison des chiffres des comptes 2006 (dernières données confirmées), les montants que la Ville sera appelée à verser au Canton en 2008 dans le cadre de la répartition verticale des charges subissent une augmentation de 27,665 millions de francs, répartis comme il suit :

Facture sociale	+ 15,980 mios
Transports publics	+ 8,179 mios
Organisme médico-social vaudois (OMSV)	+ 3,506 mios
Total	+ 27,665 mios

Si l'on admet que la valeur d'un point du coefficient communal d'impôt de Lausanne vaut environ 4,9 millions de francs (chiffre effectif 2006), ce ne sont pas moins de 5,6 points supplémentaires que l'on devra consacrer à ce surcroît de charges.

D'une manière générale, les charges à payer au Canton sont inscrites au budget 2008 à hauteur de 108 millions de francs, soit 57,8 millions pour la facture sociale, 41,2 millions pour les transports publics et 9 millions pour l'OMSV. Il en résulte que 22 points d'impôt lausannois sur les 83 perçus (ou 26,5%) sont indirectement versés au Canton. On ne peut mieux illustrer la perte progressive d'autonomie de la Municipalité dans la gestion financière de la Ville.

Au vu de ce qui précède, afin d'éviter une trop forte dégradation de l'équilibre du budget de fonctionnement, la Municipalité s'est efforcée de restreindre les demandes des différents services communaux, tout en poursuivant le développement de certains secteurs prioritaires, tel celui de la petite enfance.

Par ailleurs, au vu des résultats définitifs de la péréquation intercommunale pour 2006, première année d'application du nouveau système, la Municipalité a dû augmenter la contribution de Lausanne au fonds commun de 5,7 millions, tandis que le revenu découlant de la répartition directe a pu être amélioré de 1 million et réduire la contribution du fonds pour les charges de transports de 9,6 millions, soit une détérioration nette de 14,3 millions. Ceci s'explique essentiellement par le fait que les recettes fiscales de Lausanne ont enregistré une progression importante par rapport aux chiffres provisoires pris en compte par l'Etat pour simuler l'impact de la péréquation au niveau des budgets 2006 et 2007.

3. Modifications structurelles

Par rapport au budget 2007, le budget 2008 enregistre une modification importante au niveau de la structure, dans la mesure où la comptabilité des Services industriels est traitée de manière séparée à partir de l'exercice 2008. Cela a pour conséquence, notamment, que les écritures internes entre la Bourse communale et les SI, qui étaient enregistrées jusqu'alors dans les chapitres spécifiques 39/49, sont désormais comptabilisées dans d'autres chapitres spécifiques, selon leur nature. Dès lors, de grosses variations dans les écarts par nature peuvent intervenir de ce fait.

4. Budget de fonctionnement de 2008

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2008 et de 2007, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2008	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'518'746'000	1'547'401'500	-28'655'500	-1.9
Revenus	1'509'797'700	1'543'468'300	-33'670'600	-2.2
Excédent de charges	8'948'300	3'933'200	5'015'100	127.5

Résultat par catégorie	Budget 2008	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'518'746'000	1'547'401'500	-28'655'500	-1.85
30 Charges de personnel	485'364'300	466'812'600	18'551'700	3.97
31 Biens, services et marchandises	474'565'000	435'009'900	39'555'100	9.09
32 Intérêts passifs	73'945'500	74'948'500	-1'003'000	-1.34
33 Amortissements	116'425'800	111'538'800	4'887'000	4.38
35 Dédommagements à des collectivités publiques	176'416'300	148'947'800	27'468'500	18.44
36 Subventions accordées	77'822'200	76'124'800	1'697'400	2.23
38 Attributions aux réserves	4'517'800	6'507'800	-1'990'000	-30.58
39 Imputations internes	109'689'100	227'511'300	-117'822'200	-51.79
4 Revenus	1'509'797'700	1'543'468'300	-33'670'600	-2.18
40 Impôts	457'800'000	410'950'000	46'850'000	11.40
41 Patentes, concessions	2'073'500	1'943'500	130'000	6.69
42 Revenus des biens	78'264'000	65'015'200	13'248'800	20.38
43 Taxes, ventes et prestations facturées	697'556'500	662'313'800	35'242'700	5.32
44 Part à des recettes sans affectation	3'500'000	3'500'000	0	0.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	154'849'200	163'753'800	-8'904'600	-5.44
46 Subventions acquises	1'923'000	1'957'600	-34'600	-1.77
48 Prélèvements sur les réserves	4'142'400	6'523'100	-2'380'700	-36.50
49 Imputations internes	109'689'100	227'511'300	-117'822'200	-51.79
RESULTAT				
Excédent de charges	8'948'300	3'933'200	5'015'100	127.51

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexe les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2008.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+18,6 mios ou +4,0 %

	Budget 2008	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	42'186'600	40'716'300	1'470'300	3.6
Sécurité publique et sports	122'235'400	116'283'100	5'952'300	5.1
Culture, logement et patrimoine	26'363'300	25'529'300	834'000	3.3
Travaux	95'316'000	92'322'000	2'994'000	3.2
Enfance, jeunesse et éducation	73'901'800	71'652'600	2'249'200	3.1
Sécurité sociale et environnement	74'338'200	74'180'000	158'200	0.2
Services industriels	64'023'000	59'129'300	4'893'700	8.3
Sous-total	498'364'300	479'812'600	18'551'700	3.9
Correctif de la masse salariale	-13'000'000	-13'000'000	0	0.0
Total	485'364'300	466'812'600	18'551'700	4.0

Relevons que les chiffres du budget de 2008 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *indexation de 0,5 % au 1^{er} janvier 2007*
- ⇒ *augmentations d'effectifs d'environ 75 EPT*
- ⇒ *anticipation sur les économies de salaires : 13 millions de francs.*

Les écarts en pourcentage appellent les remarques suivantes :

Administration générale et Finances

Le taux relativement élevé de la progression s'explique notamment par le transfert au Greffe municipal de six huissiers en provenance de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Sécurité publique et sports

L'augmentation supérieure à la moyenne dans cette direction provient principalement de l'entrée en vigueur du nouveau statut du Corps de police, d'une hausse de l'effectif d'une dizaine d'EPT ainsi que de la facturation, par l'Académie de police de Savatan, des prestations en faveur des aspirants lausannois (0,9 million de francs). Ce dernier élément est compensé en recette par la facturation à ladite Académie d'un montant équivalent, au titre des prestations qui y sont effectuées par les moniteurs lausannois (voir chapitre 45).

Enfance, jeunesse et éducation

Le développement des secteurs «APEMS» et «Centres de vie enfantine» entraîne un accroissement d'effectif d'environ 22 EPT.

Sécurité sociale et environnement

Outre le transfert des 6 huissiers évoqué plus haut, la baisse du chômage a pour conséquence une diminution de l'effectif du Service du travail et de l'intégration (non remplacement des départs naturels), d'où un taux de progression des charges salariales particulièrement faible dans cette direction.

Services industriels

Cette direction enregistre une augmentation importante d'effectif, de l'ordre de 6,7% (environ 32 EPT).

31 Biens, services et marchandises**+39,6 mios ou +9,1 %**

	Budget 2008	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	14'247'500	13'322'700	924'800	6.9
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	20'975'500	23'556'600	-2'581'100	-11.0
Marchandises	16'463'400	16'154'100	309'300	1.9
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	29'180'900	27'601'100	1'579'800	5.7
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	26'122'500	19'458'900	6'663'600	34.2
Honoraires et prestations de services	83'610'400	73'478'900	10'131'500	13.8
Autres dépenses en biens, services et marchandises	36'209'800	33'333'600	2'876'200	8.6
Sous-total	226'810'000	206'905'900	19'904'100	9.6
Achats d'énergie par les SI	247'755'000	228'104'000	19'651'000	8.6
Total	474'565'000	435'009'900	39'555'100	9.1

Les Services industriels enregistrent une forte progression des achats d'énergie, de 19,7 millions de francs environ (+8,6%), due tout particulièrement à des achats réalisés à un prix moyen en nette hausse.

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles s'accroissent de quelque 19,9 millions de francs, soit de 9,6%. Une part importante de cette hausse revêt toutefois un caractère purement technique, suite à la séparation de la comptabilité des Services industriels, part qui peut être évaluée à quelque 11,5 millions de francs.

Parmi les autres écarts enregistrés au budget 2008, ceux que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs) :

310 Nouveau livre pour les jeunes de 18 ans	+0,141
311 ORP – Achats de 75 PC « New PLASTA »	+0,165
311 SI – Achats divers	+0,574
312 Eclairage public – Prise en charge du coût par la redevance introduite dans le cadre de la nouvelle structure tarifaire du Service de l'électricité	-2,830
314 Entretien des immeubles – Dont Sports (0,120), Division immobilière (0,560), Routes et mobilité (0,150), Ecoles primaires et secondaires (0,1)	+1,125
316 Routes et mobilité – Leasing	+0,554
318 Garderie pour le personnel communal (part employeur)	+0,300
318 SOI – Prestations liées à la suppression de l'ordinateur central	+1,177
318 Incinération des déchets (hausse des volumes et des tarifs – compactage – manutention bennes)	+0,855
318 Service de la petite enfance – Effet de la LAGE (compensé en recettes)	-1,400
318 Multimédia – Frais de trafic et de communication (téléphonie)	+0,622
319 Electricité – Prestations d'acheminement THT, promotion (compensation partielle par la suppression de taxes, ristournes, etc.)	+2,770

32 Intérêts passifs**-1,0 mio ou -1,3 %**

Malgré l'accroissement de l'endettement prévu pour les années 2007 et 2008, les charges d'intérêts diminuent encore légèrement suite à une insuffisance d'autofinancement nettement plus faible que prévu enregistrée aux comptes 2006 et grâce à des emprunts conclus pour 2008 par anticipation à des conditions favorables.

33 Amortissements**+4,9 mios ou +4,4 %**

	Budget 2008	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	6'000'000	4'200'000	1'800'000	42.9
Autres pertes, défalcatons et moins-values	1'704'200	1'627'300	76'900	4.7
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	71'388'600	64'117'500	7'271'100	11.3
Amortissements du patrimoine administratif des SI	37'333'000	41'594'000	-4'261'000	-10.2
Total	116'425'800	111'538'800	4'887'000	4.4

Les pertes et défalcatons d'impôts ont été réévaluées à partir des chiffres des comptes 2006.

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la hausse enregistrée à la Bourse communale résulte principalement des crédits-cadres de la Direction des travaux (plus de 6 millions), ainsi que du crédit ayant trait à Flon-Ville (1,2 million). Quant à la baisse prévue aux SI, elle provient essentiellement du Service de l'électricité, qui a prolongé les durées d'amortissement, conformément aux dispositions légales fédérales, en vue de l'ouverture du marché.

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+27,5 mios ou +18,4 %**

	Budget 2008	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	63'800'000	58'091'000	5'709'000	9.8
Participation à des entreprises de transports	41'200'000	38'500'000	2'700'000	7.0
Contribution du Spel liée à la LAJE et au Fonds cantonal pour la famille	451'300	300'000	151'300	50.4
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'500'000	2'000'000	500'000	25.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	469'000	469'000	0	0.0
Contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	588'700	585'800	2'900	0.5
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	8'960'000	5'600'000	3'360'000	60.0
Facture sociale	57'840'000	42'800'000	15'040'000	35.1
Autres dédommagements	607'300	602'000	5'300	0.9
	176'416'300	148'947'800	27'468'500	18.4

Relevons d'emblée la très importante aggravation enregistrée dans ce chapitre, qui constitue l'une des principales explications de la dégradation du budget par rapport à celui de 2007.

S'agissant de la **facture sociale**, il convient de relever que la progression de quelque 15 millions de francs provient notamment des répercussions, au niveau des Communes, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des charges entre la Confédération et les Cantons (RPT). Le chiffre retenu a été établi suite à la convention intervenue le 22 août dernier entre le Conseil d'Etat, d'une part, et le Comité de l'Union des communes vaudoises ainsi que l'Association de communes vaudoises, d'autre part.

Au niveau des **transports publics**, l'on s'attend à une progression de 2,7 millions de francs de la participation de la Ville suite notamment aux conséquences de la RPT.

Par ailleurs, l'augmentation de la valeur du « point d'impôt » a pour conséquence un accroissement de la contribution lausannoise au Fonds de **péréquation** intercommunal.

Il y a lieu enfin de mettre en exergue l'augmentation de Fr. 48.– à Fr. 76.10 par habitant de la cotisation à l'**OMSV**, suite également à la mise en œuvre de la RPT.

36 Subventions accordées

+1,7 mio ou +2,2 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2008	2007	fr.	%
	fr.	fr.		
Administration générale et finances	3'754'000	3'471'000	283'000	8.2
Sécurité publique et sports	4'530'300	4'308'300	222'000	5.2
Culture, logement et patrimoine	34'693'400	33'757'800	935'600	2.8
Enfance, jeunesse et éducation	20'038'200	19'491'000	547'200	2.8
Sécurité sociale et environnement	14'256'300	14'655'100	-398'800	-2.7
Services industriels	550'000	441'600	108'400	24.5
	77'822'200	76'124'800	1'697'400	2.2

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2008 et celui de 2007 (en millions de francs) :

⇒ <i>City management</i>	+ 0,480
⇒ <i>Championnat d'Europe de gymnastique</i>	+ 0,240
⇒ <i>Aides individuelles au logement</i>	+ 0,400
⇒ <i>Les Docks</i>	+ 0,580
⇒ <i>Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E</i>	+ 0,256
⇒ <i>Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA)</i>	+ 0,116
⇒ <i>Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)</i>	+ 0,270
⇒ <i>Distribus</i>	+ 0,225
⇒ <i>Aide sociale lausannoise complémentaire</i>	- 0,699
⇒ <i>Prise en charge de personnes handicapées</i>	+ 0,128
⇒ <i>Gratuité de l'abonnement au télé-réseau aux clients de condition modeste</i>	+ 0,108

38 Attributions aux réserves**-2,0 mios ou -30,6 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2008	2007	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de renouvellement de l'équipement de la compostière	0	70'000	-70'000	-100.0
Fonds de régularisation des loyers	1'000	1'000	0	0.0
Fonds du Service des eaux	1'548'800	1'548'800	0	0.0
Fonds des SI	2'968'000	4'888'000	-1'920'000	-39.3
Total	4'517'800	6'507'800	-1'990'000	-30.6

Aux Services industriels, la diminution du bénéfice au Service du gaz et du chauffage à distance, de même qu'une modification du système d'attribution au Service de l'électricité entraînent une baisse de ces charges.

39 Imputations internes**49****-117,8 mios ou -51,8 %**

Ainsi que relevé en liminaire, le traitement désormais séparé de la comptabilité des Services industriels (SAP) entraîne la suppression des écritures internes entre les SI et les autres directions de l'Administration communale (Bourse communale). Cela a pour conséquence, notamment, que lesdites écritures, qui étaient enregistrées jusqu'alors dans les chapitres spécifiques 39/49, sont désormais comptabilisées dans d'autres chapitres spécifiques (notamment 316, 318, 427, 434), selon leur nature.

4 REVENUS**40 Impôts****+46,8 mios ou +11,4%**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)		Comptes
	2008	2007	fr.	%	2006
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	292'000'000	278'000'000	14'000'000	5.0	286'793'532.85
Impôts sur le bénéfice et le capital	100'000'000	70'000'000	30'000'000	42.9	97'652'443.30
Impôts fonciers	30'000'000	30'000'000	0	0.0	29'224'226.10
Droits de mutations	10'000'000	7'000'000	3'000'000	42.9	10'959'591.90
Impôts sur les successions et les donations	20'000'000	20'000'000	0	0.0	27'277'408.80
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'800'000	5'950'000	-150'000	-2.5	5'782'505.30
Total	457'800'000	410'950'000	46'850'000	11.4	457'689'708.25

Les chiffres retenus pour le budget 2008 sont fondés sur les résultats obtenus lors de l'exercice 2006 ainsi que sur les données fournies en 2007 par l'Administration cantonale des impôts. De plus, s'agissant des impôts sur les personnes physiques, une amélioration est attendue en raison de l'introduction du nouveau certificat de salaire ; ce dernier devrait conduire à l'imposition de prestations en nature jusque-là ignorées.

41 Patentes, concessions**+0,1 mio ou +6,7%**

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

42 Revenus des biens**+13,2 mios ou +20,4%**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2008	2007	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	6'719'000	2'253'900	4'465'100	198.1
Revenu des immeubles du patrimoine financier	31'156'000	30'920'000	236'000	0.8
Revenu des biens du patrimoine administratif	35'601'900	31'163'800	4'438'100	14.2
Autres revenus	4'787'100	677'500	4'109'600	606.6
Total	78'264'000	65'015'200	13'248'800	20.4

L'augmentation des intérêts résulte d'une adaptation de la prévision (+0,3 million de francs) s'agissant des intérêts moratoires liés aux recettes fiscales, alors que l'on s'attend globalement à une hausse de 4,13 millions de francs du produit des participations permanentes, principalement en provenance d'EOS (Energie Ouest Suisse).

Pour ce qui concerne le patrimoine administratif, l'accroissement des revenus s'explique essentiellement par la facturation sous ce chapitre, par le Service du logement et des gérances, du montant de 4,2 millions de francs correspondant au loyer des terrains propriété de la Ville occupés par le Service de l'électricité, montant enregistré précédemment dans les écritures internes.

Quant aux «Autres revenus», ils enregistrent une augmentation due à la comptabilisation du premier acompte (4,3 millions de francs) en retour sur les avances effectuées en son temps à EOS.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+35,2 mios ou +5,3 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2008	2007	fr.	%
	fr.	fr.		
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	85'134'900	78'974'400	6'160'500	7.8
Ventes diverses (sans les SI)	65'295'000	61'358'100	3'936'900	6.4
Frais facturés à des tiers, remboursements (sans les SI)	8'322'500	7'966'000	356'500	4.5
Amendes	19'500'000	21'600'000	-2'100'000	-9.7
Autres contributions (sans les SI)	9'303'100	6'630'900	2'672'200	40.3
Sous-total	187'555'500	176'529'400	11'026'100	6.2
Recettes des SI	510'001'000	485'784'400	24'216'600	5.0
	697'556'500	662'313'800	35'242'700	5.3

Les recettes des Services industriels sont en progression par rapport au budget précédent de quelque 24,2 millions de francs (dont 4 millions de facturation de frais administratifs à eauservice, précédemment enregistrés au chapitre 49), alors que les achats (chapitre 31) augmentent de 19,7 millions de francs, d'où un maintien, grosso modo, de la marge bénéficiaire.

Quant à l'ensemble des autres revenus de la Bourse communale, ils progressent de quelque 11 millions de francs, chiffre auquel il faut déduire environ 3,3 millions de francs du fait du transfert du chapitre 49 de diverses prestations facturées aux SI, principalement par le SOI ainsi que par le Service du cadastre.

On peut mettre en exergue les autres écarts suivants (en millions de francs):

431 Emoluments du Contrôle des habitants	+ 0,250
434 Adaptation de la facturation par le Service financier d'un droit d'usage du sol aux SI	+ 0,450
434 Corps de police – Notification de commandements de payer (hausse du tarif)	+ 0,425
434 Protection et sauvetage – Facturation des interventions	- 0,405
434 Pompes funèbres officielles – Facturation des prestations	- 0,225
434 Service du logement et des gérances – Facturation de diverses prestations ainsi que de commissions de gérance	- 0,407
434 Prestations diverses du Service d'assainissement	+ 1,779
434 Taxe d'épuration des eaux	+ 0,289
434 CVE communaux – Adaptation de la prévision de la facturation	- 0,350
435 eauservice – Ventes d'eau (adaptation du tarif)	+ 3,850
437 Amendes	- 2,000

44 Part à des recettes sans affectation**inchangé**

La part à l'impôt sur les gains immobiliers est budgétisée pour 2008 à 3,5 millions de francs, comme pour 2007.

45 Dédommagements de collectivités publiques

-8,9 mios ou -5,4 %

	Budget 2008	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	65'200'000	70'000'000	-4'800'000	-6.9
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières	16'200'000	20'000'000	-3'800'000	-19.0
Facturation à l'Académie de police de Savatan	900'000	0	900'000	-
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	7'809'100	7'522'900	286'200	3.8
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'064'000	1'988'000	76'000	3.8
Contribution de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	3'500'000	5'000'000	-1'500'000	-30.0
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	18'379'100	18'684'500	-305'400	-1.6
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	5'184'800	4'855'300	329'500	6.8
Participations diverses aux charges du Service social	19'690'900	18'596'700	1'094'200	5.9
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	9'017'500	10'062'900	-1'045'400	-10.4
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'111'400	6'233'700	-122'300	-2.0
Autres dédommagements	792'400	809'800	-17'400	-2.1
	154'849'200	163'753'800	-8'904'600	-5.4

Outre les éléments déjà évoqués dans le chapitre 35, il convient de relever les points suivants :

Les chiffres relatifs à la péréquation intercommunale sont fondés sur des prévisions établies par l'Etat et aboutissent, sous ce chapitre, à une diminution globale de 8,6 millions de francs.

Au Corps de police apparaît une nouvelle recette, de 0,9 million de francs, qui correspond aux prestations des moniteurs lausannois au sein de l'Académie de police de Savatan, montant compensé dans les charges par un montant identique facturé par ladite Académie pour les aspirants de la Commune.

A «Enfance, Jeunesse et Education», la mise en œuvre de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants (FAJE) donne lieu à des ajustements budgétaires aboutissant à une diminution de 1,5 million de francs dans ce chapitre, laquelle est partiellement compensée par une baisse des charges de 1,4 million de francs ayant trait aux prestations versées aux institutions subventionnées (voir chapitre 31), ces dernières percevant directement les aides de la FAJE .

A «Sécurité sociale et Environnement», l'augmentation des dossiers d'aide sociale engendre un accroissement proportionnel de la participation de l'Etat, qui a été estimée à quelque 1,1 million de francs, alors que la baisse du chômage a pour conséquence une baisse des prises en charge par les autres collectivités publiques.

48 Prélèvements sur les réserves

-2,4 mios ou -36,5 %

	Budget 2008	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	4'142'400	6'523'100	-2'380'700	-36.5
Fonds de renouvellement "compostière"	84'000	0	84'000	-
Fonds de régularisation des loyers	1'000	1'000	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	1'457'400	522'100	935'300	179.1
Fonds des SI	2'600'000	6'000'000	-3'400'000	-56.7

Il y a lieu de relever que l'augmentation des charges nettes de la Step entraîne un recours accru au Fonds de péréquation.

Par ailleurs, le budget de 2007 du Service de l'électricité prévoyait un prélèvement de 3 millions de francs dans le Fonds de péréquation pour compenser la non-adaptation des tarifs.

5. Plan des investissements pour les années 2008 et 2009

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2008 et 2009, portant sur les crédits déjà votés (AI).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2008 et 2009, portant sur les crédits à voter d'ici à la fin 2009, lesquels sont classés par ordre de priorité (AII).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2009.

* * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2008 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2007	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	0.6	3.5	4.1
Sécurité publique et sports	5.7	5.4	11.1
Culture, logement et patrimoine	5.2	5.0	10.2
Travaux	44.8	19.1	63.9
Enfance, jeunesse et éducation	6.3	9.2	15.5
Sécurité sociale et environnement	1.1	1.9	3.0
Services industriels	22.0	19.4	41.4
Total du patrimoine administratif	85.7	63.5	149.2
Patrimoine financier	8.0	0.0	8.0
Total général	93.7	63.5	157.2

Les principales dépenses prévues pour 2008 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	31'065
Centre funéraire de Montoie – Rénovation et améliorations d'installations	2'500
Programme d'entretien des immeubles des patrimoines administratif et financier	3'300
Théâtre 12 (Opéra) – Rénovation et extension	3'000
m2 et réseau tl 08 – Réaménagements des espaces publics	6'000
m2 – Route de contournement de La Sallaz	5'500
Aménagement du nouveau centre intercommunal de logistique de Malley	3'000
Remplacement de la chaudière du four 2 de la Step	5'000
Amélioration de la distribution d'eau dans le nord lausannois	6'000
Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformations	6'000
Construction d'une maison de quartier à Chailly	2'500
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	12'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2008 sont évaluées à 32,2 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 124,7 millions de francs compte tenu des demandes d'auto-risations d'achats.

6. Evolution présumée de la situation financière en 2008

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	8.9	
Amortissements		108.7
Attributions aux réserves		4.5
Prélèvements sur les réserves	4.1	
	<u>13.0</u>	<u>113.2</u>
Autofinancement	100.2	
	<u>113.2</u>	<u>113.2</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	149.3	
Autorisations d'achats	7.6	
Subventions et recettes sur investissements		32.2
	<u>156.9</u>	<u>32.2</u>
Investissements nets		124.7
	<u>156.9</u>	<u>156.9</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	124.7	100.0
./. Autofinancement	100.2	80.4
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>24.5</u>	<u>19.6</u>

L'insuffisance d'autofinancement de 24,5 millions de francs (patrimoine financier non compris) sera au besoin couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à 8 millions de francs.

7. Conclusions

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2007/48 de la Municipalité, du 27 septembre 2007 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2008 comme il suit :

Charges	Fr. 1'518'746'000
Revenus	Fr. 1'509'797'700
Excédent des charges	Fr. 8'948'300

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2008 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2008.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Annexes :

- A. Compte de fonctionnement par direction
- B. Compte de fonctionnement par nature
- C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2008

Brochure du projet de budget de l'exercice 2008
Plan des investissements pour les années 2008 et 2009

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

	BUDGET DE 2008		BUDGET DE 2007		COMPTES DE 2006	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	285'943'200	588'708'600	280'497'400	562'186'400	301'002'766.32	602'311'995.97
SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS	156'926'500	69'199'400	150'706'600	69'318'800	120'552'939.04	59'834'608.03
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	122'200'300	58'469'500	117'265'800	58'843'800	130'155'908.14	57'813'016.99
TRAVAUX	206'185'400	157'071'100	195'931'000	152'871'200	191'108'875.90	141'982'409.97
ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	161'151'400	37'703'100	159'359'400	39'939'800	152'377'157.71	35'876'419.89
SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	105'711'600	42'947'700	105'561'400	42'690'800	114'137'281.38	43'530'410.83
SERVICES INDUSTRIELS	480'627'600	555'698'300	538'079'900	617'617'500	512'615'409.39	589'242'215.65
TOTAUX	1'518'746'000	1'509'797'700	1'547'401'500	1'543'468'300	1'521'950'337.88	1'530'591'077.33
EXCEDENT DE CHARGES OU DE REVENUS		8'948'300		3'933'200	8'640'739.45	
	1'518'746'000	1'518'746'000	1'547'401'500	1'547'401'500	1'530'591'077.33	1'530'591'077.33

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2006	Budget 2007	Nature	Budget 2008	Ecart au budget précédent	%
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	
1'521'950'337.88	1'547'401'500	3 CHARGES	1'518'746'000	-28'655'500	-1.9
458'795'910.11	466'812'600	30 CHARGES DE PERSONNEL	485'364'300	18'551'700	4.0
643'603.25	834'200	300 Rétribution des autorités	538'400	-295'800	-35.5
373'324'399.78	386'430'000	301 Traitements	401'710'100	15'280'100	4.0
28'588.00	34'600	302 Traitements du personnel enseignant	33'000	-1'600	-4.6
22'399'227.14	23'552'200	303 Cotisations aux assurances sociales	24'370'600	818'400	3.5
51'683'665.26	57'201'700	304 Cotisations à la caisse de pensions	58'714'500	1'512'800	2.6
7'289'764.76	7'559'300	305 Assurance-accidents	8'171'900	612'600	8.1
1'826'191.85	1'989'200	307 Prestations à des retraités	1'979'700	-9'500	-0.5
0.00	-13'000'000	308 Economie de personnel	-13'000'000	0	0.0
1'600'470.07	2'211'400	309 Autres charges de personnel	2'846'100	634'700	28.7
416'538'615.37	435'009'900	31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	474'565'000	39'555'100	9.1
3'251'406.21	3'099'500	310 Imprimés et fournitures de bureau	3'374'900	275'400	8.9
9'891'276.69	10'223'200	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	10'872'600	649'400	6.4
242'576'910.14	251'660'600	312 Eau, énergie et chauffage	268'730'500	17'069'900	6.8
15'842'228.91	16'154'100	313 Marchandises	16'463'400	309'300	1.9
16'889'562.17	14'826'300	314 Entretien des biens immobiliers	15'951'800	1'125'500	7.6
11'850'763.21	12'774'800	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	13'229'100	454'300	3.6
18'007'621.15	19'458'900	316 Loyers et redevances d'utilisation	26'122'500	6'663'600	34.2
2'578'231.32	2'757'400	317 Déplacements, débours, dédommagements	2'745'700	-11'700	-0.4
73'086'209.01	73'478'900	318 Autres prestations de tiers	83'610'400	10'131'500	13.8
22'564'406.56	30'576'200	319 Impôts, taxes et frais divers	33'464'100	2'887'900	9.4
74'929'338.19	74'948'500	32 INTERETS DIVERS	73'945'500	-1'003'000	-1.3
74'775'364.13	74'800'000	322 Intérêts des dettes	73'800'000	-1'000'000	-1.3
153'974.06	148'500	329 Autres intérêts passifs	145'500	-3'000	-2.0

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2006	Budget 2007		Nature	Budget 2008		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
121'727'555.41	111'538'800	116'425'800	33 AMORTISSEMENTS	116'425'800	4'887'000	4.4	
10'735'512.66	5'827'300	7'704'200	Pertes, défalcatons, moins-values		1'876'900	32.2	
110'992'042.75	105'711'500	108'721'600	Amortissements du patrimoine administratif		3'010'100	2.8	
150'420'285.25	148'947'800	176'416'300	35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	176'416'300	27'468'500	18.4	
150'067'579.35	148'552'800	176'031'300	Participation à des charges cantonales		27'478'500	18.5	
352'705.90	395'000	385'000	Participation à des charges de communes		-10'000	-2.5	
74'280'519.89	76'124'800	77'822'200	36 SUBVENTIONS ACCORDEES	77'822'200	1'697'400	2.2	
70'441'118.25	71'835'200	73'626'200	Subventions à des institutions		1'791'000	2.5	
3'839'401.64	4'289'600	4'196'000	Aides individuelles		-93'600	-2.2	
6'777'467.63	6'507'800	4'517'800	38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	4'517'800	-1'990'000	-30.6	
6'777'467.63	6'507'800	4'517'800	Attributions aux réserves		-1'990'000	-30.6	
218'480'646.03	227'511'300	109'689'100	39 IMPUTATIONS INTERNES	109'689'100	-117'822'200	-51.8	
218'480'646.03	227'511'300	109'689'100	Imputations internes		-117'822'200	-51.8	

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2006	Budget 2007		Nature	Budget 2008		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'530'591'077.33		1'543'468'300	4	REVENUS	1'509'797'700	-33'670'600	-2.2
457'689'708.25		410'950'000	40	IMPOTS	457'800'000	46'850'000	11.4
286'793'532.85		278'000'000	400	Impôts sur le revenu et la fortune	292'000'000	14'000'000	5.0
97'652'443.30		70'000'000	401	Impôts sur le bénéfice et le capital	100'000'000	30'000'000	42.9
29'224'226.10		30'000'000	402	Impôts foncters	30'000'000	0	0.0
10'959'591.90		7'000'000	404	Droits de mutation	10'000'000	3'000'000	42.9
27'277'408.80		20'000'000	405	Impôts sur les successions et donations	20'000'000	0	0.0
5'782'505.30		5'950'000	406	Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'800'000	-150'000	-2.5
1'831'655.50		1'943'500	41	PATENTES, CONCESSIONS	2'073'500	130'000	6.7
1'831'655.50		1'943'500	410	Patentes, concessions	2'073'500	130'000	6.7
64'896'959.92		65'015'200	42	REVENUS DES BIENS	78'264'000	13'248'800	20.4
1'314'361.25		1'001'000	421	Intérêts moratoires et divers	1'304'000	303'000	30.3
144'687.76		20'000	422	Revenus des capitaux du patrimoine financier	50'000	30'000	150.0
29'836'328.67		30'920'000	423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	31'156'000	236'000	0.8
1'393'469.24		677'500	424	Plus-values, produits exceptionnels	4'787'100	4'109'600	606.6
1'154'374.65		1'232'900	425	Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	5'365'000	4'132'100	335.2
31'053'738.35		31'163'800	427	Revenus des biens du patrimoine administratif	35'601'900	4'438'100	14.2
630'536'544.30		662'313'800	43	TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	697'556'500	35'242'700	5.3
2'945'584.50		2'735'300	431	Emoluments administratifs	2'995'300	260'000	9.5
105'265'575.99		112'182'600	434	Redevances et prestations facturées	227'039'900	114'857'300	102.4
480'700'224.77		500'109'100	435	Ventes	425'129'000	-74'980'100	-15.0
11'398'017.22		9'205'200	436	Dédonnements de tiers	9'701'500	496'300	5.4
1'723'2892.06		21'600'000	437	Amendes	19'500'000	-2'100'000	-9.7
3'014'281.93		6'385'000	438	Prestations facturées aux crédits d'investissements	6'549'500	164'500	2.6
99'799'67.83		100'96'600	439	Autres recettes	6'641'300	-3'455'300	-34.2

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2006	Budget 2007		Nature	Budget 2008		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
3'353'835.30	3'500'000	3'500'000	44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	3'500'000	0	0.0	0.0
3'353'835.30	3'500'000	3'500'000	441 Part à des recettes cantonales	3'500'000	0	0.0	0.0
144'292'757.29	163'753'800	163'753'800	45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	154'849'200	-8'904'600	-5.4	-5.4
14'279'193.56	13'999'600	13'999'600	450 Participation de la Confédération aux charges	13'729'000	-270'600	-1.9	-1.9
124'879'864.78	143'820'300	143'820'300	451 Participation du Canton aux charges	135'010'700	-8'809'600	-6.1	-6.1
5'133'698.95	5'933'900	5'933'900	452 Participation de communes aux charges	6'109'500	175'600	3.0	3.0
1'859'768.18	1'957'600	1'957'600	46 SUBVENTIONS ACQUISES	1'923'000	-34'600	-1.8	-1.8
510'668.75	483'000	483'000	460 Subventions de la Confédération	484'000	1'000	0.2	0.2
1'349'099.43	1'474'600	1'474'600	461 Subventions du Canton	1'439'000	-35'600	-2.4	-2.4
0.00	0	0	469 Autres subventions	0	0	0	0
7'649'202.56	6'523'100	6'523'100	48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	4'142'400	-2'380'700	-36.5	-36.5
7'649'202.56	6'523'100	6'523'100	480 Prélèvements sur les réserves	4'142'400	-2'380'700	-36.5	-36.5
218'480'646.03	227'511'300	227'511'300	49 IMPUTATIONS INTERNES	109'689'100	-117'822'200	-51.8	-51.8
218'480'646.03	227'511'300	227'511'300	490 Imputations internes	109'689'100	-117'822'200	-51.8	-51.8
8'640'739.45	3'933'200	3'933'200	EXCEDENT DE REVENUS	8'948'300	5'015'100	127.5	127.5
			EXCEDENT DE CHARGES				

ANNEXE C

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Budget
	1 9 8 0	1 9 9 0	1 9 9 5	2 0 0 0	2 0 0 5	2 0 0 6	2 0 0 7	2 0 0 8
CHARGES	482.8	862.4	1'040.6	1'131.7	1'190.7	1'303.5	1'319.8	1'409.0
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	385.5	442.6	458.8	466.8	485.4
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	327.4	386.6	416.6	435.0	474.6
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	92.3	75.6	74.9	74.9	73.9
Amortissements	71.1	112.0	98.0	109.7	112.3	121.7	111.5	116.4
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	136.6	91.4	150.4	149.0	176.4
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	65.4	73.3	74.3	76.1	77.8
Attributions aux réserves	5.9	9.7	13.2	14.8	8.9	6.8	6.5	4.5
REVENUS	485.5	830.1	980.8	1'089.7	1'154.6	1'312.1	1'315.9	1'400.1
Impôts	226.4	360.9	402.7	426.9	403.5	457.7	411.0	457.8
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	3.2	1.9	1.8	1.9	2.1
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	58.5	61.3	64.9	65.0	78.3
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	511.4	614.8	630.5	662.3	697.6
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.4	4.3	3.4	3.5	3.5
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	44.4	62.0	144.3	163.7	154.8
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	4.2	2.5	1.9	2.0	1.9
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	37.7	4.3	7.6	6.5	4.1
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	59.8	42.0	36.1	-8.6	3.9	8.9
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	37.0	74.5	118.8	101.8	100.1

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport de M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : –

Ce n'est pas évident de présenter un rapport de la Commission des finances : il s'agit de chiffres et ce n'est pas passionnant. Il aurait été agréable d'avoir un tableau, mais... Dans une autre salle, peut-être, à l'Hôtel de Ville ! Pour le moment, vous devrez supporter la lecture des chiffres.

Pour le rapport de la Commission des finances, je commence par une introduction expliquant un peu la politique voulue par la Municipalité, puis je m'arrêterai sur chaque direction.

(Lit son rapport.)

Introduction

Alors que la plupart des collectivités publiques prévoient des chiffres noirs pour 2008, Lausanne continue à budgétiser des finances déficitaires.

En effet, le compte de fonctionnement accuse un déficit de Fr. 8,9 millions, résultat péjoré de 203 % par rapport aux comptes 2006. Des comptes qui, sous l'effet combiné d'une meilleure conjoncture économique (et donc de recettes fiscales en augmentation) et des mesures d'économies appliquées par la Municipalité, avaient bouclé avec Fr. 8,6 millions de bénéfice. Par rapport au budget 2007, l'excédent des charges est aussi supérieur mais dans une moindre mesure : 127 %.

Responsables de ces évolutions :

- La nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et le Canton. La Ville devra verser Fr. 27,67 millions supplémentaires, répartis comme suit : la facture sociale, qui augmentera d'environ Fr. 16 millions, les transports publics, qui augmenteront de Fr. 8 millions et les organismes médico-sociaux, de Fr. 3 millions. L'augmentation globale est donc de Fr. 27,7 millions.
- Un préjudice Fr. 14,3 millions, conséquence des résultats définitifs de la péréquation intercommunale de 2006, qui ont obligé Lausanne à augmenter de Fr. 5,7 millions sa contribution au fonds commun et de Fr. 9,6 millions aux charges de transport, cependant favorablement compensé par le revenu de Fr. 1 million découlant de la répartition directe.
- La poursuite des efforts au niveau de la petite enfance.
- Enfin, le quatrième facteur responsable : l'embauche de 75 fonctionnaires supplémentaires et le nouveau statut des policiers.

Ceci malgré que la Municipalité se soit efforcée de restreindre les demandes des différents services communaux.

Les dépenses nettes d'investissements (y compris les autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour Fr. 7,7 millions) s'élèvent à Fr. 124,7 millions. Cette planification est de 21,4 % supérieure aux comptes 2006, toutefois de 9,4 % inférieure au budget 2007.

Le déficit du compte de fonctionnement et les investissements totalisent ensemble Fr. 137,7 millions. Ce montant est couvert à hauteur de Fr. 109,1 millions (amortissements et réserves) ; l'insuffisance d'autofinancement de Fr. 24,6 millions doit être assurée par l'emprunt. La dette lausannoise dépassera de ce fait les Fr. 2,3 milliards. Relevons que les dépenses prévues pour la Ville sont de 42,1 % supérieures aux comptes 2006, toutefois moindres de 5,6 % par rapport au budget 2007.

L'autofinancement : la marge s'est réduite de 15,7 % par rapport aux comptes 2006 et de 1,6 % par rapport au budget 2007.

Commentons ensuite le budget 2008 de fonctionnement classé par nature des charges et des revenus. Par mesure de simplification, nous ne nous arrêterons que sur les postes ayant la plus grande incidence sur les charges de la Ville.

1. Dépenses affectées au personnel

Cette charge représente 32 % des dépenses de la Ville. La hausse de 5,8 % par rapport aux comptes 2006 et de 4 % par rapport au budget 2007 est liée à :

- l'indexation des salaires de 0,5 % au 1^{er} janvier 2007 ;
- l'entrée en vigueur du nouveau statut du Corps de police ;
- l'augmentation de 75 EPT, dont 32 aux Services industriels, 22 à Ecoles, 8 à Administration générale et Finances et 10 au Corps de police.

2. Biens, services et marchandises

Cette charge représente 31 % des dépenses de la Ville. La hausse de 13,9 % par rapport aux comptes 2006 et de 9,1 % par rapport au budget 2007 est liée aux éléments suivants :

- loyers et redevances d'utilisation ;
- SOI : prestations liées à la suppression de l'ordinateur central ;
- entretien des immeubles dont Sports, Division immobilière, Routes et mobilité, Ecoles ;
- SI : achats d'énergie ;
- électricité : prestations d'acheminement ;
- honoraires et prestations de services.

3. Dédommagements à des collectivités publiques

Cette charge supérieure représente 11,6 % des dépenses de la Ville. La hausse de 17,3 % par rapport aux comptes 2006

et de 18,4% par rapport au budget 2007 est liée, comme déjà dit en introduction, à la participation de la Ville aux charges cantonales. Nous n'y reviendrons plus.

4. Subventions

Cette charge représente 5,1% des dépenses de la Ville. La hausse de 4,8% par rapport aux comptes 2006 et de 2,2% par rapport au budget 2007 est liée notamment aux éléments suivants :

- Les Docks (+ 580'000.–);
- City Management (Fr. 480'000.–), c'est une nouvelle subvention;
- aides individuelles au logement (+ Fr. 400'000.–);
- Fondation pour l'animation socioculturelle (+ Fr. 270'000.–);
- Théâtre de Vidy (+ Fr. 256'000.–);
- Championnats d'Europe de gymnastique (Fr. 240'000.–), c'est aussi une nouvelle subvention;
- Distribus (Fr. 225'000.–), dernière des nouvelles subventions.

Revenus

Nous nous arrêterons maintenant sur quelques postes des revenus, qui proviennent d'abord des taxes ventes et prestations facturées, et non des impôts.

1. Taxes, ventes, prestations facturées

Elles représentent 46,2% des revenus de la Ville. Elles sont prévues à la hausse de 10,6% par rapport aux comptes et de 5,35% par rapport au budget. Il s'agit essentiellement des taxes suivantes :

- les recettes des SI; sans celles-ci, la Ville afficherait plus de Fr. 80 millions de pertes;
- les ventes d'eau (+ Fr. 3,8 millions);
- les prestations du Service de l'assainissement (+ Fr. 1,8 million);
- à noter que les recettes liées aux amendes ont régressé de Fr. 2 millions.

2. Impôts

Ils participent à concurrence de 30,32% des revenus de la Ville. Ils sont fondés sur les résultats 2006 ainsi que sur les données fournies par le Canton. De meilleurs résultats sont escomptés dans les domaines suivants :

- impôts sur le bénéfice et le capital (respectivement + Fr. 28 millions et + Fr. 2 millions);
- droits de mutations (+ Fr. 3 millions);
- impôts sur le revenu et la fortune: taxation des prestations en nature (+ Fr. 14 millions).

Le ratio charges d'intérêt/recettes fiscales, sans les SI, évolue de 3,6% à la baisse entre le budget 2008 et les comptes 2006.

3. Dédommagements de collectivités publiques

Ils représentent 10,26% des recettes de la Ville. En hausse de 7,3% par rapport aux comptes 2006, ils sont prévus à la baisse par rapport au budget 2007 et proviennent essentiellement de :

- l'Académie de police de Savatan (+ Fr. 900'000.–);
- participations diverses aux frais du secteur « Protection et sauvetage » (+ Fr. 286'000.–);
- participation aux charges du Service social (+ Fr. 1,1 million).

Mais tout cela partiellement compensé par :

- le Fonds de péréquation intercommunal (– Fr. 8,6 millions);
- la contribution de la FAJE, qui concerne la petite enfance (– Fr. 1,5 million);
- la participation de la Confédération aux frais de l'ORP (– Fr. 1 million).

J'en ai fini avec la partie générale. Voulez-vous, Madame la Présidente, que je continue avec l'analyse des directions ou allons-nous y revenir peu à peu ?

La présidente: – Il vaut mieux ouvrir la discussion générale sur cette première partie. Nous reprendrons ensuite, direction par direction. Merci, Madame.

J'ouvre la discussion générale sur le budget.

Discussion générale

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – A Gauche toute ! constate, comme vous pouvez le faire aussi, que les finances de la Ville de Lausanne, telles qu'elles apparaissent dans ce budget 2008, sont tout à fait saines. Les comptes de la Commune ont presque retrouvé l'équilibre. Le budget 2008 est présenté aujourd'hui par la Municipalité avec un excédent de charges de Fr. 8 millions seulement. L'Exécutif est conscient qu'il finira très certainement dans les chiffres noirs. La situation économique de la Ville de Lausanne s'est donc nettement améliorée, avec un autofinancement de plus de Fr. 118 millions en 2006. Les estimations faites aujourd'hui par la Municipalité pour les rentrées fiscales 2008 sont très prudentes, voire exagérément pessimistes. Les comptes 2006 ont mis en évidence un écart de recettes supplémentaires de 11,4% par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Et pour les comptes 2007, on s'apprête à nous rejouer la même partition, avec peut-être un écart encore plus grand !

De surcroît, le léger excédent de charges au budget est étroitement lié à la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et le Canton, la RPT, qui entraîne des dépenses supplémentaires à la charge de la Commune. Cette RPT, sur le plan fédéral, est le résultat de la politique des caisses vides, une politique d'assèchement des dépenses publiques et de cadeaux fiscaux aux milliardaires. Cette politique

conduit notamment à faire payer aux Cantons et aux Communes les frais de ce que l'on appelle la fracture sociale, c'est-à-dire les conséquences de l'accroissement des inégalités sociales depuis plusieurs années dans ce pays. Mais nous sommes sûrs que les nouveaux conseillers nationaux vaudois, dont certains siègent dans notre Municipalité, vont mettre tout en œuvre à Berne pour s'opposer à cette politique d'austérité et de laminage des services publics, menée par la droite de ce pays sur le dos des usagers et des personnes aux revenus modestes.

Cette situation ne doit pas conduire l'Exécutif lausannois à procéder à des économies de bout de chandelle, par exemple la réduction de certaines subventions communales à des associations qui agissent dans le domaine social, telles la Main Tendue ou Coopération Service. Le groupe A Gauche Toute ! s'opposera à ces coupes dans le budget de la Sécurité sociale.

Le budget, c'est avant tout un acte politique, l'affirmation d'une volonté. Pour cette raison, A Gauche toute ! affirme que plus rien aujourd'hui, absolument rien, ne saurait justifier de continuer à demander aux membres du personnel d'accepter des sacrifices sur leur rémunération.

Il y a quatre ans, le Conseil communal avait adopté des mesures d'assainissement dans le cadre de la discussion sur le budget 2004. Certains d'entre vous s'en souviennent : sur les Fr. 35 millions de mesures spéciales destinées à réduire le déficit budgétaire, Fr. 15 millions concernaient de nouvelles recettes et Fr. 13 millions des mesures d'économie touchant le personnel. A l'époque, le syndic, M. Daniel Brélaz, avait affirmé de manière péremptoire, dans le débat au Conseil – je cite : « Il peut être démontré que ce problème budgétaire n'est pas conjoncturel... mais hautement structurel. »¹ La droite de ce Conseil avait surenchéri, martelant un discours sur la situation financière effroyable de la Commune. Quatre ans après, que doit-on constater ? Les finances communales sont saines et on attend toujours la démonstration annoncée par le syndic !

Dans le budget 2008 qui nous est soumis ce soir, le poste « Charges de personnel » représente un pourcentage inférieur par rapport à ces charges dans les comptes 1980 ! De manière symptomatique de la politique des caisses vides, la part des impôts sur les revenus de fonctionnement a, quant à elle, diminué fortement, passant de 46,2 % en 1980 à 32 % aujourd'hui.

Le groupe A Gauche toute ! déposera donc un amendement au budget 2008 indiquant un choix politique clair, celui d'améliorer les conditions de travail des employés de la Ville et, par là, de favoriser un service public qui réponde aux besoins de la population. Cet amendement sur le compte 1200 Service du personnel, postes 301/303/304/305, d'un montant total supplémentaire de Fr. 3'690'000.–, vise à rétablir, pour tous les employés de la fonction publique

lausannoise – et ce jusqu'à la classe 14, qui deviendra 12 – les conditions salariales qui auraient été les leurs sans l'introduction des mesures d'économies prises dès 2004 sur leur dos. Ce n'est là que justice, dès lors que les finances de la Ville sont rétablies. On trouve deux tiers du personnel dans ces catégories, notamment les nettoyeuses, les assistantes sociales et des employés de bureau aux bibliothécaires. Toutes celles et tous ceux qui ont un certain nombre de compétences et de qualifications mais n'ont pas de très hauts salaires. Ce sont ces catégories qui ont été les plus touchées par ces mesures d'économies. Il convient aussi de rappeler que plus de la moitié des employés de la Ville sont en dessous du salaire moyen brut, tel qu'il ressort des chiffres officiels publiés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Que l'on ne vienne pas prétendre dans le débat qui suivra que ces employés ont des salaires tout à fait suffisants, preuve en serait qu'ils sont toujours plus nombreux à habiter hors de Lausanne, perdant ainsi une annuité d'indemnité de résidence ! Je suis sûr que nombre de ces employés échangeraient cette annuité contre un logement en ville à des prix abordables.

Parmi les mesures structurelles d'assainissement sur le dos du personnel entrées en vigueur en 2004, la réduction du salaire d'engagement déploie aujourd'hui encore tous ses effets négatifs. A l'époque, la Municipalité justifiait cette mesure structurelle et durable par le fait que les salaires d'engagement, en début de carrière notamment, étaient plus élevés que dans le privé. Autrement dit, à l'époque, la politique de réduction des coûts salariaux, pratiquée par les employeurs depuis une quinzaine d'années, était devenue la référence pour un Exécutif à majorité rose-verte – ce qui, vous l'avouerez, était très surprenant. Or, de l'aveu même du syndic, lors du débat sur le budget 2007, le 5 décembre 2006, cette situation est problématique – je cite : « Nous avons découvert depuis lors que certaines professions ont une telle dynamique qu'ici ou là, nos salaires sont inférieurs à ce qui se pratique dans l'univers professionnel. Dans ces cas, nous avons changé de classification. La prochaine étape sera de corriger les salaires d'une partie des employés des SI, non ouvrier, mais des cadres intermédiaires, où nous sommes maintenant en dessous des montants habituels. »² Fin de la citation. On attend toujours cette correction ! Et la Municipalité est contrainte aujourd'hui de faire des contorsions exceptionnelles pour offrir un salaire correct à ces employés.

Comme je l'ai dit, les personnes engagées dès le 1^{er} janvier 2004 reçoivent deux classes salariales en moins et le salaire minimum de chaque classe a été abaissé de trois annuités. Par exemple, une secrétaire est engagée en classe 21-12 au lieu de 19-12, avec un salaire mensuel de Fr. 4323.– au lieu de Fr. 4710.–, soit une diminution de Fr. 387.–. Conséquences de cette mesure : dans de nombreux services communaux, des employés occupant les mêmes fonctions, qui ont le même niveau de formation et le même niveau d'expérience, sont engagés à des conditions salariales différentes,

¹BCC 2003, T. II (N° 17/I), pp. 612 ss.

²BCC 2006-2007, T. I (N° 8/II), pp. 723 ss.

et ces différences peuvent être de plusieurs centaines de francs par mois. C'est une inégalité de traitement particulièrement choquante, loin d'assurer la « qualité du cadre de travail » que la Municipalité prétend pourtant vouloir favoriser. Certes, en bout de parcours, les récents engagés finiront peut-être par atteindre un salaire identique à celui de leurs collègues, puisque les plafonds des classes de traitement n'ont pas été diminués. Encore faudra-t-il qu'on leur accorde les promotions leur permettant de passer d'une classe à l'autre, ce qui n'est pas acquis d'avance, ces promotions n'ayant rien d'automatique.

L'année passée, fin 2006, toutes les organisations du personnel de la Ville s'étaient unies pour mobiliser le personnel autour de la récolte de signatures pour une pétition adressée au Conseil communal, qui demandait notamment :

- la suppression de la mesure d'économie consistant à diminuer de deux classes et de trois annuités la collocation des nouvelles et nouveaux employé-e-s de la Ville de Lausanne depuis le 1^{er} janvier 2004 ;
- une modification du Règlement du personnel de l'Administration communale (RPAC) afin que les futurs employés et employées de l'Administration soient engagés selon la même collocation que leurs collègues engagés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- le reclassement des collègues engagés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006 selon le même principe.

Cette pétition lancée début novembre a récolté, en moins d'un mois, près de 1200 signatures. Elle a été remise au Conseil communal le 4 décembre 2006 et a été discutée récemment à la Commission des pétitions.

L'amendement qu'A Gauche Toute! va déposer au budget 2008 a été présenté par Diane Gilliard en Commission des finances. Il sera présenté donc à nouveau en plenum et défendu par une collègue, puisque son auteure est malade ce soir. Selon son approbation ou non par le Conseil communal, le groupe A Gauche Toute! votera ou non le budget. En effet, si ce signal politique n'est pas adopté, nous nous opposerons au budget de la majorité rose-verte. Mais nous sommes persuadés qu'une majorité de ce Conseil trouvera corrects les arguments que nous mettons en avant et sera prêt à revenir sur des économies faites sur le dos du personnel et qui ne doivent pas être pérennisées. Faute de quoi, l'injustice profonde introduite en 2004 sera pérennisée sous la pression du chantage aux déficits de l'époque. Voilà la prise de position d'A Gauche Toute! sur le budget 2008.

M. Yves-André Cavin (LE) : – Je commence par répondre à la formation A Gauche Toute!, qui vient de dire haut et fort dans son introduction : « La situation financière de la Ville est saine. » Je vous lis un extrait tiré d'un communiqué paru aujourd'hui : « L'endettement par habitant à fin 2006 dans le canton de Vaud est de Fr. 8601.–. Pour la ville de Lausanne uniquement, il s'élève à Fr. 18'254.–. » Je vous laisse juges.

Lausanne prévoit, en effet, un déficit de Fr. 8,9 millions pour le prochain exercice, alors que les comptes 2006, avec Fr. 8,6 millions d'excédent de revenus, permettaient d'envisager l'espoir d'une embellie durable. Que nenni ! Un retour à l'équilibre financier ne semble pas encore pour demain. La Ville fait cependant un effort pour retrouver des chiffres plus acceptables, mais elle ne paraît pas encore sortie de ses problèmes structurels. En effet, il est un peu facile de voir l'origine de la situation essentiellement dans le report des charges du Canton sur les Communes où, rappelons-le, notre ville, en sa qualité de ville centre, n'est pas trop préférentielle comparée à d'autres.

Si la situation demeure relativement sous contrôle, il faut relever une hausse importante des charges, notamment du personnel (+ 6,5%), dont près de 80 nouveaux postes. Les biens, services et marchandises, que l'on avait largement jugulés, ne sont pas en reste avec + 3,1%. Et je ne parle pas des subventions, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, et pour lesquelles nous constatons une nouvelle progression importante. Le groupe LausannEnsemble proposera un réexamen des subventions, par le canal de la Commission de gestion tout d'abord, et soutiendra dans sa démarche l'engagement de la Municipalité pour que chaque subvention soit remise en question, si possible avant que cette dernière soit engagée par contrat, lors de la préparation de chaque budget.

Cette hausse significative des charges démontre, si c'était encore nécessaire, que l'on n'attend même pas la confirmation de la stabilité de la situation économique pour économiser, d'une part, et s'efforcer de rembourser la dette d'autre part. On relance les dépenses comme si la dette n'existait pas.

Parlons maintenant des investissements. En effet, il y a quelques années, la Municipalité, toujours dans le souci de réduire la dette, avait fixé un plafond de l'ordre de Fr. 100 millions pour les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif (y compris des autorisations d'achats de véhicules et de matériel). Or pour 2008, l'évolution positive de la conjoncture économique pourrait inciter à une certaine croissance de ceux-ci, mentionnés pour plus Fr. 22 millions par rapport aux comptes 2006.

Comme évoqué pour les dépenses de fonctionnement, il semble que l'on n'ait pas la patience d'attendre une véritable confirmation de la reprise, et que l'on accentue fortement les dépenses. On croit à nouveau – LausannEnsemble l'a déjà évoqué à cette tribune il y a quelques années lors de l'examen de projets de budgets antérieurs – que parce qu'il y a une légère amélioration, il faut à nouveau surdimensionner les investissements. Certes, ces derniers font marcher l'économie, travailler nos entreprises et engendrent de l'emploi. Mais à Fr. 100 millions, ils sont déjà conséquents, comparés à ceux du Canton. On devrait s'en tenir au plus près de ces Fr. 100 millions, en raison du surcroît momentané des dépenses d'investissement découlant notamment

des chantiers en cours, en liaison avec la construction du métro m2 et du réseau 08 des transports publics.

Deux éléments nous inquiètent particulièrement : le montant trop élevé de notre dette encore augmentée par le présent déficit, qui ne manquera pas de s'aggraver encore en cours d'exercice par la masse de crédits supplémentaires qui seront votés en cours d'année. En effet, si l'on ajoute au déficit de Fr. 8,9 millions qui nous est présenté, la moyenne des coûts engendrés par les demandes de crédit supplémentaires de ces dix dernières années, c'est au final un déficit de près de Fr. 30 millions qui nous attend. La dette, quant à elle, atteint Fr. 2,3 milliards et pèse toujours autant sur les générations futures de Lausannois. A l'approche du seuil symbolique de Fr. 2 milliards, l'on s'inquiétait déjà de son évolution à la hausse. Quand prendra-t-on enfin l'amorce du chemin du recul ? On n'en prend pas la direction, connaissant déjà, par la voix du syndic, le prochain besoin d'assainissement de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, pour un montant de l'ordre de Fr. 300 millions, suite aux pressions des radicaux, libéraux et PDC. Si nous n'y prenons garde, ce sont en l'occurrence des bombes à retardement pour les générations futures. Rien ne sert de prétendre, comme le fait souvent la gauche de ce Conseil, que cette dette, qui représente plus d'une fois et demie le montant du ménage communal, n'est pas importante comparativement à la valeur du patrimoine immobilier de la Ville. Car si ce patrimoine est peu ou mal entretenu, il perd ainsi chaque année une bonne partie de sa valeur et ne garantit pas la contrepartie de cette dette, ou en tout cas ne la garantit plus.

En conclusion, nous invitons expressément la Municipalité à analyser les besoins, fixer des priorités, rediscuter des standards de la Ville, et à examiner rigoureusement l'alourdissement indirectement lié aux prestations sociales pénalisant sérieusement le budget de fonctionnement de Lausanne, qui ne doit plus être «l'aspirateur» des personnes en difficulté du canton.

Malgré les efforts de la Municipalité pour redresser la situation, le résultat du budget de fonctionnement 2008 n'est pas satisfaisant. La recherche de sources d'allègement devra se poursuivre, car la Municipalité souhaite aussi retrouver au plus vite sa notation financière de niveau «AA». Cette note apporterait aussi satisfaction aux membres de Lausanne-Ensemble pour la suite de la législature. En conséquence, nous refuserons tous les préavis proposant des investissements non prévus dans ce plan, mis à part des cas d'urgence. Eventuellement même, nous suggérerons le report d'un investissement accepté en examinant l'évolution de la marge d'autofinancement. La plus grande prudence est préconisée pour ne pas céder à l'euphorie à l'égard de toute velléité d'augmenter les prestations dans l'établissement du budget 2008. Ainsi qu'on peut le constater, même en situation de bonne conjoncture (je ne peux pas la qualifier de haute), la Municipalité n'envisage donc toujours pas une gestion planifiée claire à court terme afin, d'une part, d'assainir la dette et, d'autre part, de se préparer

à combler le trou abyssal de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL). Ce qui ne manquera pas d'arriver, comme LausanneEnsemble le recommande vivement depuis plusieurs années.

Ainsi, le groupe LausanneEnsemble (union des Partis radical, libéral et PDC) aurait souhaité un budget 2008 avec un léger bénéfice. Il a beaucoup hésité à le refuser, mais en fin de compte, il s'abstiendra, sachant déjà que ce budget ne manquera pas de s'aggraver en cours d'exercice par les nombreux crédits supplémentaires qui verront certainement le jour – je l'ai déjà évoqué. En revanche, il se laisse le choix de réviser son jugement si la gauche de ce Conseil l'alourdit par trop lors de son examen.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Vu les embellies annoncées des finances du Canton et, plus généralement, vu la conjoncture économique favorable du pays, on pourrait manifester des réserves à la lecture du budget de fonctionnement de la Ville de Lausanne, qui fait apparaître pour 2008, un excédent de charges de Fr. 8,9 millions.

Paradoxalement, la situation de la Ville s'est améliorée par rapport aux comptes 2006 et aux recettes fiscales. Ce déficit est dû notamment à d'importants reports de charges du Canton sur la Commune, de l'ordre de Fr. 27,6 millions, imputables à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT), soit 5,6 points d'impôt.

Permettez-moi une parenthèse : Wikipédia (l'encyclopédie vraiment universelle du Net) nous donne de «péréquation» la définition suivante : «système de transfert d'impôts entre les entités fédérées d'un Etat fédéral». Le but de la RPT est la répartition et le financement de tâches existantes entre des mandataires, en l'occurrence Confédération et Cantons. La péréquation ne concerne pas l'introduction de tâches nouvelles. Elle ne signifie pas non plus financements nouveaux. «Transfert» n'est pas synonyme d'«augmentation».

A l'évidence, aujourd'hui aucun signe ne montre qu'il s'agit bien ici d'une péréquation, et qu'à des augmentations de charges ici correspondent des diminutions là. Il faudra que nos Autorités, fédérales et/ou cantonales, nous démontrent un jour qu'elles ont fait ce qu'elles ont dit vouloir faire.

Malgré d'importants reports de charges sur la Commune, c'est seulement au travers de gros efforts d'économie que la Municipalité peut maintenir le niveau fiscal au niveau de 2007 et présenter un budget avec des charges, somme toute, maîtrisées.

C'est aussi un clin d'œil à la droite de cet hémicycle : elle réclame régulièrement des baisses d'impôts quand, dans la pratique, on peut être tenté de soupçonner – j'utilise toutes les précautions de rigueur – que c'est l'exact contraire que les Exécutifs de ce même bord mijotent derrière notre dos au niveau cantonal et fédéral. Je clos ici la parenthèse.

Cela dit, les Verts se félicitent du travail sur le long terme entrepris par la Municipalité pour retrouver l'équilibre financier, voire dégager des excédents de recettes pour combler petit à petit la dette. On ne peut objectivement lui reprocher une situation – la réforme de la péréquation – qu'elle subit cette année.

Les Verts accepteront donc à l'unanimité le budget 2008. En revanche, ils s'opposeront aux amendements proposés en cours de débat, à l'exception du rétablissement de la subvention à l'Association vaudoise des amis de l'Orchestre de la Suisse romande et de l'augmentation de la subvention aux Docks.

Des amendements seront présentés lors des débats concernant les subventions de Sécurité sociale et Environnement. Les Verts saluent la politique de son directeur. Celle-ci consiste d'une part à jouer le principe de la péréquation, soit de rendre à César – le Canton – ce qu'il lui appartient de financer, d'autre part à ne pas encourager la thésaurisation de subventions – contribuant à leur dissolution – cas constaté chez plusieurs associations. La direction aura par ailleurs tout loisir de corriger le tir si l'une des associations citées par les amendements venait à se trouver en difficulté financière en cours d'année, puisqu'elle se dote d'une marge de manœuvre en augmentant les subventions casuelles. Gageons enfin – c'est aussi un clin d'œil, celui-là au directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement – que l'utilisation de ces subventions casuelles répondra aux principes du besoin et de la rigueur qui sied à un budget hors contrôle ex ante de la Commission des finances.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – C'est toujours sans enthousiasme qu'on est amené à prendre connaissance d'un budget déficitaire. A fortiori, d'un budget plus déficitaire que les comptes précédents et la conjoncture actuelle l'auraient laissé escompter. Cet état de fait a soulevé plusieurs réflexions au sein du groupe socialiste, qui peuvent se résumer en deux questions simples. Pourquoi, sur le plan comptable, l'équilibre budgétaire n'a-t-il pas pu être tenu cette année et, surtout, quels sont les éléments expliquant que ce budget s'en est sensiblement éloigné? Pour quoi et dans quel but l'argent des contribuables lausannois devrait-il être dépensé en 2008? A ces questions, la Municipalité et la Commission des finances ont apporté des réponses claires, étayées et rassurantes lors de l'examen du budget.

Concernant les raisons purement comptables de ce déficit accru, force est de constater que la Commune est victime – si vous me permettez l'expression – de plusieurs reports qui viennent alourdir les charges. D'une part, la nouvelle répartition des tâches entre Confédération, Canton et Ville se chiffrent, au travers de la facture sociale, des transports et des organismes médico-sociaux vaudois, à plus de Fr. 27 millions. Par ailleurs, les résultats définitifs de la péréquation intercommunale, qui a commencé en 2006, ajoutent encore un préjudice de Fr. 14 millions au budget actuel. Aussi bien gérée que puisse être la Commune de Lausanne, un report des charges de plus de Fr. 40 millions

explique facilement, et fatalement, si j'ose dire, un budget péjoré. Il faut néanmoins relever que seule est projetée une péjoration budgétaire de quelque Fr. 5 millions en comparaison à l'année dernière. En effet, on lit clairement dans ce budget un nouvel effort de la Municipalité pour assainir durablement les finances au-delà des mesures proposées en 2006 sous la pression des charges que je viens de mentionner.

La Municipalité s'est efforcée de restreindre les dépenses dans tous les services, tant le fonctionnement que les investissements. Elle a notamment su diminuer significativement les dépenses prévues au compte des investissements, soit de 10% en comparaison au dernier budget. Outre ces reports de charges, Lausanne ne bénéficie que peu de l'embellie actuelle de la conjoncture économique, tant il est vrai que son statut de capitale lui confère également un rôle central d'assistance aux plus démunis. Par là même, une augmentation des recettes fiscales est toujours nettement moins ressentie à Lausanne que dans d'autres Communes voisines, où le revenu moyen par habitant reste plus élevé. Contrairement à ce qu'on a entendu par LausannEnsemble, pour le groupe socialiste, ceci est un état de fait que nous ne souhaitons pas modifier à l'avenir. Bien que de meilleurs résultats soient attendus concernant les impôts sur le revenu, sur la fortune, le bénéfice et le capital, Lausanne ne parviendra pas, comme certaines autres Communes, probablement, à retrouver les chiffres noirs.

Suite à ces réflexions chiffrées, on ne peut que saluer positivement le travail systématique et réfléchi qu'a dû mener la Municipalité pour faire face aux charges indirectes supplémentaires inscrites au budget 2008. Dans l'utilisation de l'argent public, la Municipalité a veillé à préserver les prestations réservées aux Lausannoises et aux Lausannois, notamment pour la culture et dans le social, en maintenant la priorité que représente l'accueil de la petite enfance. Pierre angulaire d'une économie plus saine et prospère, mais aussi de l'intégration réelle des femmes au marché du travail, et de leur valorisation, Lausanne a fait sur ce plan un effort intéressant et fructueux ces dernières années, conférant à notre cité un statut de ville exemplaire en la matière.

La Municipalité a également dû répondre aux besoins des services pour assurer l'ensemble des prestations en créant 75 nouveaux postes de travail, dont 32 aux Services industriels et 22 à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, signes des priorités d'aujourd'hui et de demain.

Elle a également dû faire un tri dans les subventions, sans gaîté de cœur, afin de poursuivre son soutien aux associations qui en ont le plus besoin. A la Direction de la sécurité sociale, elle a centré son soutien sur les organismes qui fournissent des prestations aux Lausannois. Aux organismes dont les prestations ne sont pas déjà financées par une autre instance, afin que les Lausannois ne paient pas deux fois les mêmes prestations. Nous y reviendrons lors de la discussion précise sur les subventions.

Le groupe socialiste partage fondamentalement la préoccupation d'A Gauche Toute! sur les classes salariales. Mais la Municipalité semble vouloir proposer un train de mesures, qui seront développées ce soir, obtenant ainsi l'accord du groupe socialiste sur ce point du budget, sous réserve de ce qu'elle pourra confirmer.

Lausanne saura-t-elle durablement assainir sa situation financière? L'avenir économique reste incertain pour Lausanne, ces prochaines années. En effet, les reports de charges de cette année continueront à se répercuter sur le budget. La situation financière moyenne des Lausannois ne devrait pas sensiblement changer ces prochaines années. De surcroît, une reprise de l'inflation pourrait influencer négativement les impôts sur les personnes morales. Pour finir, l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité, ainsi que l'ouverture progressive du marché de l'électricité vont menacer les bénéficiaires des Services industriels, si importants pour les finances lausannoises.

Cela dit, les Autorités lausannoises ont montré qu'on peut en toutes circonstances moduler un budget en respectant les priorités et les prestations chères aux Lausannoises et aux Lausannois. Ce budget met en évidence qu'une embellie d'un jour, comme celle observée aux comptes 2006, ne doit pas modifier notre manière de gérer cette Ville et de défendre ses prestations. Il démontre qu'une diminution d'impôts ou un remboursement de la dette, imaginés par certains alors, n'étaient vraiment pas opportuns.

Le groupe socialiste dans sa grande majorité acceptera donc le budget.

M. Denis Pache (UDC): – Il y a une année, lors de l'étude du précédent budget, notre collègue Dolivo nous affirmait ceci: «Les finances de la Ville sont saines.» Et encore: «Non seulement le malade n'est pas mort, mais il a suffi d'une petite embellie pour qu'il retrouve la santé avec une extrême rapidité.» Vous nous l'avez confirmé tout à l'heure, vous n'avez pas changé votre discours.

Eh bien, non! Il faut regarder les choses en face et le dire, afin que nos concitoyens en soient aussi informés. Si pour 2007, nous avons adopté un budget déficitaire de Fr. 4 millions – seulement, dirons-nous – aujourd'hui nous discutons d'un excédent de charges qui a plus que doublé, atteignant presque les Fr. 9 millions, et d'une aggravation du bilan de plus de Fr. 24 millions, ce qui fera dépasser les Fr. 2,3 milliards à notre dette. Cela d'autant plus que ce budget a certainement fait l'objet d'âpres discussions pour le rendre le plus acceptable possible.

Cela va sans dire: nous non plus, à l'UDC, ne changerons pas de cap. Nous soutiendrons le budget présenté par la Municipalité. Nous la remercions en particulier pour sa rigueur dans le traitement des subventions.

Si l'on peut constater une diminution des charges, les recettes sont elles aussi en diminution, malgré une prévision à la

hausse importante des impôts. Si l'impôt sur les personnes physiques est assez sûr, celui des personnes morales est toujours plus difficile à prévoir. Nous ne voulons pas remettre en cause les prévisions municipales, mais rappeler qu'il y a toujours un risque. Si nous avons eu une bonne surprise aux derniers comptes, l'inverse n'est pas impossible. Avec tout cela, nous n'avons pas encore parlé de l'avenir de notre Caisse de pensions, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est très préoccupant.

Nous n'allons pas refaire ici le travail de la Commission des finances, qui a été bien retranscrit dans le rapport de sa présidente. Comme je l'ai mentionné, l'UDC dans sa majorité votera le budget adopté par la Commission des finances. Mais nous réservons notre vote en cas de péjoration majeure et nous vous invitons à faire de même.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je vais répondre aux interventions, si possible dans l'ordre.

Tout d'abord, avec les reports de charges dus à la RPT, si vous regardez de près les publications des diverses Communes, vous vous apercevrez que certaines d'entre elles présentent des budgets déficitaires ces jours, contrairement à ce qui a été affirmé au début de cette discussion. Ce n'est pas une particularité lausannoise. Le rapport de la présidente de la Commission des finances l'a montré: nous subissons des effets de la RPT, mais aussi autour de la péréquation. En effet, nos recettes fiscales ont été meilleures, elles ne sont pas très loin d'une amélioration de Fr. 40 millions. La Municipalité a donc porté au budget 2008 les recettes fiscales des personnes morales auxquelles on peut s'attendre cette année, soit Fr. 100 millions, en progression de plus de Fr. 35 millions. En effet, je n'avais pas pu prévoir cette embellie il y a quatre ans. Par chance, nous sommes passés d'une situation de déficit structurel à une situation momentanément bénéficiaire (j'espère que ça va durer, mais il y a quelques indicateurs contraires, je vous en parlerai tout à l'heure). Cependant, on voit que l'essentiel de cette embellie, de cette marge de manœuvre, a été «mangé» par diverses opérations, principalement la RPT. Je ne viendrai pas sur le détail de la RPT. Ce que M. Dolivo en a dit montre qu'il n'en a guère connaissance, mais ce n'est pas le débat du jour.

Je voudrais également vous rendre attentifs à ce qui se passe avec l'Union de banques suisses (UBS), qui va vraisemblablement péjorer les comptes 2009, voire 2010, éventuellement 2011 de très nombreuses collectivités suisses, soit la Confédération, les Cantons, les Communes. Ça dépendra du découvert final. C'est un très gros pourvoyeur d'impôts. Pour Lausanne, comme pour toutes les capitales cantonales, l'année dernière, c'était le plus gros. Manifestement, si l'UBS fait un exercice déficitaire – mais il y a le capital, c'est une répartition très compliquée – ses impôts pourraient bien n'être que de 10% à 20% de ce qu'elle payait d'habitude.

Si donc on tient compte de ce qui va se passer pour l'UBS en 2009-2010 voire plus tard, et de ce que nous devons

faire pour la Caisse de pensions au budget suivant, c'est une vingtaine de millions de francs qu'il faudra compenser. Ce n'est donc pas le grand beau temps, on ne peut tout se permettre. A moins que le temps financier, pour certains, soit beau à Fr. 50 millions de déficit, encore beau à Fr. 100 millions de déficit, et toujours beau à Fr. 200 millions de déficit. Mais ce n'est pas la définition du beau temps financier que je conçois.

Quand M. Dolivo se fonde sur la situation de 1980, où le secteur de la culture n'était pas développé – l'Opéra, Béjart, c'est après 1980 –, où ce qui concernait la petite enfance devait ascender à environ Fr. 5 millions – aujourd'hui c'est plutôt Fr. 50 millions – les pourcentages qu'il en déduit sur le personnel ont autant de valeur que s'il comparait des hannetons avec des hamsters. Je vous donne une comparaison un peu plus solide : depuis 1980, le personnel a presque doublé, pas tout à fait. Depuis 1990, il y a 1200 postes de plus. Le personnel a augmenté pour d'excellentes raisons : de sécurité, de garderies, de prestations sociales. Sur ce plan, nous agissons sur mandat de la Confédération ou du Canton, puisque depuis 1990, malheureusement, une crise est apparue. Il a fallu développer ces prestations, c'est évident.

En 1980, le lieu d'habitation du personnel ne posait pas de problème. A part les Services industriels, qui faisaient l'objet d'une dérogation – c'était avant la jurisprudence du Tribunal fédéral – parce qu'ils fournissaient des prestations sur plusieurs communes, tous les autres, soit 90% à 92% du personnel, habitaient Lausanne. Ils étaient à la fois salariés et contribuables. En 2003, au moment où nous avons pris les mesures évoquées par M. Dolivo, le rapport était de 50/50. A titre d'information, aujourd'hui 44% de notre personnel habite à Lausanne, soit moins que la moyenne régionale. C'est quand même un peu original que 56% vivent hors de la commune.

La Municipalité a entendu le débat de l'année passée. Nous avons pris acte qu'une grande majorité de ce Conseil ne souhaitait pas prendre en compte l'amendement litanie – reproposé chaque année par M^{me} Gilliard en Commission des finances – d'annuler les décisions prises à l'époque pour les excellentes raisons déjà exposées quatre fois ici. Je les reprendrai brièvement lorsque cet amendement sera développé à nouveau. En revanche, la Municipalité a tenu compte du fait que l'année passée, les classifications 27 et 26 ont été très critiquées par au moins une moitié du Conseil. Dans cette perspective, la Municipalité prépare pour dans trois à cinq ans une classification nouvelle, sur environ 18 classes, qu'elle vous présentera le moment voulu. C'est le modernisme, qui amène à ça.

Elle a aussi pris une décision transitoire concernant les classes 27 et 26. Elle ne peut pas les supprimer sans nouvelle décision explicite touchant le RPAC, ce qui ne peut pas s'improviser au budget. En revanche, elle a décidé que les quelque 20 personnes qui sont dans ces classes recevraient une promotion exceptionnelle les amenant au moins au minimum salarial de la classe 25. A l'avenir, toute personne

qui, pour des raisons statutaires, serait colloquée dans les classes 27 ou 26, serait engagée, jusqu'à la révision majeure que nous avons annoncée, au minimum de la classe 25. Les classes 27 et 26 existent toujours, mais on n'y trouve personne dont le salaire n'atteint pas au moins le minimum de la classe 25. C'est la mesure que nous avons décidée. Son coût n'est pas très élevé, un peu plus de Fr. 20'000.–, parce que moins de vingt personnes sont concernées. Il n'est pas nécessaire de faire d'amendement pour ça. Ces augmentations seraient réparties dans de très nombreux services. Or comme nous avons droit à une erreur de Fr. 5000.– sur chacun de ces postes, il n'y aura aucun problème.

Voilà pour ce qui concerne l'intervention de M. Dolivo.

J'en viens à l'intervention de M. Cavin. Je veux bien qu'on compare les Fr. 8601.– d'endettement au niveau cantonal à la fin 2006 avec celui de Lausanne. Je ne sais d'ailleurs pas si c'était l'endettement des Communes vaudoises ou celui du Canton, je n'ai pas compris... Des Communes? Hors Lausanne ou y compris Lausanne? Hors Lausanne, d'accord. Alors on peut comparer. D'une part, ces Communes n'ont pas de Services industriels et, d'autre part, n'ont pas de patrimoine immobilier, ou très rarement. Si on ne peut pas dire que les actifs lausannois expliquent tout et que nous avons seulement un problème par rapport aux autres, on ne peut pas non plus considérer que nos actifs n'ont aucune valeur. Si on en tient compte, notre endettement n'est en tout cas pas pire que la moyenne. Cela ne permet pas pour autant de faire n'importe quoi. Mais cela permet de se rassurer sur sa réalité.

Nous nous tenons en moyenne trois années sur quatre aux Fr. 100 millions de dépense nette – et non brute – d'investissement auxquels nous nous sommes engagés depuis plusieurs années. En 2007, il y a tellement de chantiers, avec des factures qui arrivent sur la fin, nous n'y parviendrons pas. La dépense atteindra plutôt les Fr. 130 millions, à ma connaissance. J'attends encore le chiffre final. Mais on ne fait pas un m² toutes les années. On ne peut pas laisser le collège de Villamont se dégrader jusqu'au moment où tout le bâtiment s'écroulera. Pour les SI, pas loin de Fr. 200 millions ont été votés ici en exactement douze secondes. Or quelque Fr. 200 millions d'investissements sur dix ans, ça peut faire à peu près Fr. 20 millions par an. Je ne suis pas en train de critiquer ces investissements, qui sont indispensables! Mais on ne peut pas, lorsqu'on a commandé tous les plats au restaurant pendant l'année, se plaindre à la fin que l'addition est imprévue.

On ne peut pas dire que le patrimoine lausannois ne vaut rien parce qu'il serait peu ou mal entretenu, et simultanément dire qu'on investit trop. Soit le patrimoine n'est pas bien entretenu, et il faut investir davantage, soit on investit moins, et il pourrait être encore plus mal entretenu. Il faudra choisir.

Quant au trou de la CPCL, je vous remercie beaucoup de répéter à quel point c'est grâce à vous qu'on l'a repéré.

J'espère au moins que ça m'assurera votre soutien lors du vote futur. Nous cherchons des solutions intelligentes pour les quelque Fr. 350 millions nécessaires à un assainissement, durable cette fois-ci, de la CPCL. Le préavis vous démontrera à quel point il est durable. Ce n'est pas le sujet de ce soir, mais il va venir dans les prochains mois.

Evidemment, si la Confédération met des règles de surassurance suisses – c'est-à-dire qu'on est assuré contre tout sauf contre les assureurs – et si l'indice 100 proposé par le Conseil fédéral dans 30 ans était en fait un indice 115 pour les actuaires, qui veulent toujours avoir une réserve de fluctuation mathématique, alors ce ne serait plus Fr. 350 millions qu'il faudrait pour assainir durablement, mais Fr. 550 millions. Ça nous paraît une telle aberration que nous n'allons pas le faire, en tout cas dans l'immédiat. Lorsqu'on l'interroge, M. Couchepin dit que pour lui 100, c'est 100. Il faut qu'il s'explique avec ses actuaires, avec lesquels il n'est à peu près d'accord sur rien, parce que l'ensemble des actuaires suisses est contre cet indice 100 pour les collectivités publiques. Mais c'est encore un autre problème politico-expert...

Voilà ce que je voulais dire au stade du débat d'entrée en matière. Je vous encourage bien sûr à accepter le budget. Je vous ai rendus attentifs au fait que le budget 2009 pourrait être encore plus difficile à établir que celui de 2008, à cause de ce que je vous ai dit d'une part sur l'UBS, d'autre part sur la CPCL.

La présidente : – Merci. Chaque groupe et la Municipalité s'étant exprimés, nous passons à la discussion direction par direction. Je demande à M^{me} la présidente de la Commission des finances de nous donner son rapport pour chaque direction concernée. Ensuite, nous passerons en revue les différents services et, si la parole n'est pas demandée, les budgets seront considérés comme acceptés. Si vous avez des amendements, précisez le numéro de l'unité budgétaire et donnez-nous votre proposition par écrit, s'il vous plaît. Merci à M. Thonney d'ajuster les chiffres au fur et à mesure si nécessaire. Vous avez la parole, Madame, pour la première direction, Administration générale et Finances, qui se trouve à la page 31.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Rapport de M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Les charges de la Direction de l'administration générale et des finances représentent 18,9% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 286 millions, elles sont en baisse de 5% par rapport aux comptes 2006 et de 2% par rapport au budget 2007.

Les évolutions marquantes touchent :

- la hausse de la contribution au Fonds de péréquation intercommunal ;
- au Greffe municipal, la hausse de la masse salariale suite à des transferts de postes (des huissiers) ;

- au Service du personnel, une hausse des charges de personnel et des amortissements ;
- au Service d'organisation et d'informatique (SOI), une hausse des charges de personnel et des honoraires pour le projet d'abandon du serveur central ;
- au Service financier, une diminution des charges d'intérêts suite à un transfert aux Services industriels.

Du côté des revenus, de l'ordre de Fr. 589 millions, ceux-ci représentent 39% des recettes de la Ville. Ils sont en baisse, 2,3% par rapport aux comptes 2006, mais plus optimistes de 4,72% par rapport au budget 2007.

Les évolutions marquantes touchent :

- une réduction du versement attendu du Fonds de péréquation intercommunal compensé partiellement par une cible d'économies à réaliser de Fr. 2,5 millions ;
- une diminution attendue des recettes de la Commission de police ;
- au Service financier, une prévision à la hausse des recettes fiscales.

Un amendement a été présenté à la Commission des finances, qui touche les rubriques 1200.301/303/304/305. Dans vos brochures, c'est à la page 35. Cet amendement vise à supprimer définitivement les classes 27 et 26 ajoutées au RPAC dès le 1.1.2004, la classe la plus basse devant être dorénavant la 25. Les montants des amendements sont une évaluation et sont portés sur le compte du Service du personnel. Je ne vais pas passer au détail, ça fait un montant approximatif de Fr. 4 millions. Au vote de la Commission, cet amendement a été refusé par 7 non, 2 oui et 1 abstention.

La présidente : – Je remercie M^{me} Truan, et nous passons maintenant en revue cette direction, service par service :

100 Autorités

110 Secrétariat municipal

120 Service du personnel

Discussion

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Comme annoncé, cet amendement concerne un montant Fr. 3'690'000.– et sera distribué selon les indications de M. le syndic aux points 1200.301, 303, 304 et 305.

En effet, notre groupe s'est opposé à faire porter des économies supplémentaires par le personnel lors de nos débats sur le budget 2004. Nous y sommes revenus chaque année, estimant que nous n'avions pas à changer notre position. Nous avons rappelé à chaque budget que nous étions opposés à cette mesure structurelle, qui fait peser sur le personnel une part importante de l'équilibre financier de la Ville.

On nous a opposé toutes sortes d'arguments, aucun ne nous a convaincus.

Cette somme correspond à l'évaluation du montant nécessaire pour reclasser dans leur classe d'origine les employés communaux engagés après le 1^{er} janvier 2004 et ceci de la classe 27 à la classe 14. Un peu pour réduire les injustices provoquées par les décisions de décembre 2003 d'engager tout nouvel employé deux classes en dessous. Je dirai tout de suite à M. le syndic qu'il ne s'agit pas d'introduire ici de nouvelles injustices. Toutes les injustices datent de la décision de 2003. Aujourd'hui, cette décision fait que le personnel technique, une fois formé, s'en va parce que le privé et d'autres services publics le paient mieux. Les éducatrices de la petite enfance, les policiers, toute une série de professions sont dans cette même situation. Beaucoup de chefs de service ou cadres moyens s'en plaignent *sotto voce*, d'autres le disent ouvertement.

Est-ce que c'est une injustice pour ceux qui, par hasard, sont devenus chef – en classe 13 – et se verraient dépassés par des classes 14, subitement revenues en 12, alors qu'elles sont sous leurs ordres? Oui, Monsieur le Syndic, c'est une injustice. Mais elle date de la décision de 2003, qui non seulement a réduit les salaires d'un bon nombre d'employés mais a encore introduit l'injustice la plus criante dans les services. Celle qui fait que l'on rencontre dans le même service des gens gagnant des centaines de francs de plus ou de moins pour faire le même travail, avec la même formation et les mêmes responsabilités. Donc en effet, à moins de supprimer totalement la décision de décembre 2003, on ne peut que produire des injustices. Moins graves, quand même. Et d'ailleurs: à qui la responsabilité de départ?

Encore une chose: les sommes inscrites au budget sont une autorisation de dépenser, pas une obligation. La Municipalité, sûrement très judicieuse et très sage, pourrait demander à ses services, par ailleurs très compétents, de corriger cette mesure et de nous faire une proposition encore meilleure, qui corrigerait toutes ces injustices.

A Gauche Toute! vous demande de nous suivre en votant cet amendement.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Pour qu'il n'y ait pas de confusion par rapport à ce qui figure dans le rapport de la présidente de la Commission des finances: le problème des classes 27 et 26 est réglé du point de vue salarial par la décision que je vous ai annoncée il y a un moment. Ici, on parle d'une mesure plus vaste. M^{me} Eggli demande que pour tous ceux qui ont été engagés dans les classes 27 à 14 – on peut presque dire 25 à 14 vu ce qu'on vient de dire – aient une revalorisation de deux classes.

Un certain nombre de considérants ont été émis autour de cette demande. Je prends d'abord ceux qui ne tiennent pas la route. Pour les policiers, vous venez de voter un statut qui rendra leur situation salariale identique à celle du Canton d'ici à une année. Elle a été négociée par étape avec le

syndicat, il ne faut donc pas dire que des policiers partent pour des raisons salariales. C'est vrai qu'une Commune vaudoise, sur la Riviera, à un moment donné, a monté les enchères, offrant Fr. 1000.– de salaire de plus que tout ce qui se pratiquait ailleurs. Je ne crois pas que quiconque désire entrer dans ce genre de spirale. En ce qui concerne les éducatrices de la petite enfance, à ma connaissance ce sont plutôt les autres Communes qui nous font des reproches parce que nous les payons trop bien. Je trouve qu'on les paie correctement, mais il ne faudrait pas dire qu'elles fuient par wagons parce que Lausanne serait l'endroit où on les paie le plus mal. Il y a en effet eu quelques difficultés dans deux ou trois professions techniques. Nous avons déjà adopté des trains de mesures, notamment proposées par les Services industriels et Travaux. En cas de besoin, si vraiment le marché s'assèche tellement que nous ne serions plus compétitifs dans ces domaines, nous sommes prêts à en prendre d'autres.

Je vous rappelle la genèse de 2003. Nous avons développé un projet qui respectait entièrement les droits acquis. Mais là où nous avions des écarts de Fr. 1000.–, à l'engagement par rapport à tout le reste du marché, y compris les autres Communes, nous nous contentions de payer les gens concernés Fr. 600.– de plus qu'ailleurs. C'est, en gros, le genre d'effet que ces mesures avaient au départ. Il n'y avait donc rien de scandaleux par rapport à ce qui se passait ailleurs. D'autre part, la structure des employés de Lausanne, par des services comme Routes et voirie, plusieurs services des SI, beaucoup de concierges, etc., se trouve très nettement en dessous de la moyenne des emplois au sens de la classification du seco en Suisse. Et M. Dolivo compare à nouveau des hannetons avec je ne sais quel autre animal lorsqu'il s'offusque de ce que la moyenne de nos salaires est plus basse, parce que nous employons davantage de métiers moins bien payés. Ça dépend des professions que nous avons dans chaque service et non d'une volonté anti-sociale – ce qu'il affirme clairement à plusieurs reprises dans son discours.

Si l'on nous dit, chaque fois que nous respectons les droits acquis, que tous les suivants – qui évidemment n'ont pas acquis les droits des précédents – doivent les récupérer par la suite, aucune mesure n'est possible! Quelle que soit la mesure, en respectant les droits acquis, nous faisons faux. Parce qu'après, ceux qui n'ont pas eu les droits acquis doivent les avoir après coup. Ça, c'est la logique qu'on expose M. Dolivo et M^{me} Eggli.

Mais on voit aussi se développer la situation inverse, en ce moment au Canton: une partie des manifestations de fonctionnaires autour du nouveau système de rémunération soutient que c'est scandaleux, qu'il n'y a pas à respecter les droits acquis d'un certain nombre de gens! Mais il n'y a aucune objection à ce qu'on applique le nouveau système Decfo pour les nouveaux. En tout cas, c'est ce que j'ai entendu du côté de la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) lorsque j'étais encore au Grand Conseil, il y a quelques semaines. Donc quand on respecte les

droits acquis, ça ne va pas parce qu'il faut aussi que les nouveaux en jouissent. Quand on ne les respecte pas, ça ne va pas non plus. Si l'on tient ce raisonnement, aucune mesure n'est possible, sauf l'immobilisme pour l'éternité ! C'est évidemment impraticable quand la société change. La décision de 2003 respecte pleinement les droits acquis, ce qui est l'exigence syndicale de base. Et pour le reste, nous ne sommes pas descendus plus bas que les autres en termes de salaires, nous nous en sommes rapprochés, tout en restant plus haut. Dans quelques professions – c'est rare, mais ça existe – la grille salariale a évolué et nous nous apercevons que nous sommes plus bas. Là, nous avons revalorisé les salaires. Je ne vois donc pas ce qu'on peut nous reprocher.

La présidente : – Merci. Est-ce que d'autres personnes demandent la parole ou est-ce qu'on peut passer au vote de cet amendement ?

L'amendement de M^{me} Eggli, avec les chiffres, est donc :

Service du personnel

1200.301	3'801'700	+Fr.	3'000'000	6'801'700
1200.303	225'100	+Fr.	180'000	405'100
1200.304	581'100	+Fr.	450'000	1'031'100
1200.305	4'700'000	+Fr.	60'000	4'760'000

Ceux qui sont d'accord avec cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? L'amendement a été refusé avec un assez grand nombre d'avis contraires, et quelques abstentions.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

1500 Service d'organisation et d'informatique

160 Service juridique

1700 Service de l'information

1800 Service de la révision

1900 Service financier

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (AGT) : – J'ai encore une question à M. le syndic. Lors de la discussion du budget 2007, mercredi 6 décembre 2006, j'ai déposé un projet de règlement. Il a été renvoyé directement à la Municipalité après la séance du 27 mars 2007. Il s'intitule « Pour des meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne » et il vise à atténuer l'inégalité frappant les bas salaires des employés de notre Commune précisément en supprimant ces classes 26 et 27 créées depuis le 1^{er} janvier 2004. J'aurais voulu savoir quand la réponse de la Municipalité sera prête, Monsieur le Syndic.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme je l'ai expliqué, et notamment à M^{me} Eggli, il y a eu un problème avec ce texte, il n'a pas été pris en charge. La réponse sera donnée dans les trois mois.

La présidente : – Merci, Monsieur Brélaz. Madame Truan, pouvez-vous nous dire comment la Commission s'est déterminée ?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote de la Commission, le budget de la direction Administration générale et Finances est accepté par 8 oui et 2 abstentions.

La présidente : – Je soumetts au vote ce budget d'Administration générale et Finances. Ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A une nette majorité, avec un certain nombre d'abstentions, ce budget est accepté.

Nous passons au chapitre 2, Sécurité publique et Sports. Vous avez la parole, Madame.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Rapport de M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Les charges de cette direction représentent 10,3% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 157 millions, elles sont en augmentation par rapport aux comptes 2006 (6%) et de 4% par rapport au budget 2007.

Cette augmentation des charges est en grande partie due au nouveau statut des policiers, objet du préavis N° 2007/23, et à l'Observatoire de la sécurité. Notons que les frais liés à l'Euro 2008 n'ont pas été budgétisés et que les coûts de l'entretien courant des toitures du Centre funéraire de Montoie ont été sous-évalués de 50%.

Du côté des revenus, de l'ordre de Fr. 69,2 millions, ils représentent 4,6% des recettes de la Ville. Ils sont en augmentation, 7,6% par rapport aux comptes 2006 et pratiquement stables par rapport au budget 2007.

Les évolutions marquantes touchent :

- l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2008, d'une taxe d'exploitation pour les débits de boissons alcoolisées à l'emporter (+ Fr. 200'000.–) ;
- la taxe de séjour (+ Fr. 185'000.–) ;
- les taxes perçues par l'Office des inhumations (+ Fr. 200'000.–) ;
- le Service du contrôle des habitants (+ Fr. 250'000.–) ;
- l'Académie de police de Savatan, (+ Fr. 900'000.–) ;
- une convention entre les CFF et Protection et sauvetage (+ Fr. 300'000.–).

A la Commission des finances, aucun amendement n'a été proposé pour cette direction.

La présidente : – Merci, Madame. Nous prenons maintenant service par service :

200 Services administratifs

2101 Service des sports

220 Service de la police du commerce

2300 Service du contrôle des habitants

Discussion

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – J'ai une question ou plutôt une remarque à propos du poste 2300.311 Achat d'objets mobiliers et d'installations : + Fr. 71'000.–. Les motifs donnés dans les explications en page 60 de la brochure sont les suivantes : « Augmentation due à l'achat de 15 scanners et un beamer, constituant la première étape de l'acquisition de 24 scanners pour la numérisation des documents prévue dans le préavis N° 2006/17. » Première remarque : ce n'est pas le bon préavis, parce que c'est celui qui porte le numéro 2007/16³ qui est concerné par cet achat. Dans ce préavis, sous chiffre 7.2, Conséquences sur le budget de fonctionnement, il y a toute une liste de matériel et, fort curieusement, on ne trouve pas trace de ces 15 scanners et de ce beamer. Quand bien même on constate que Fr. 33'000.– avaient été prévus dans le préavis N° 2007/16 pour des « divers et imprévus ». J'en conclus donc que les « divers et imprévus » ont déjà été mangés et qu'on nous demande une rallonge.

Mon but n'est pas de remettre en cause ces Fr. 71'000.– et ainsi l'acquisition des 15 scanners et un beamer, mais de dénoncer la méthode. N'est-ce pas ? Quand un préavis du 22 mars 2007 nous donne la liste du matériel qui doit être acheté et engagé et, quand quelques mois après, on arrive avec une augmentation sensible – Fr. 71'000.–, pour une première étape, ce n'est pas rien – nous estimons que ce n'est pas correct vis-à-vis du Conseil communal et de la Commission qui a étudié ce préavis.

La présidente : – Est-ce que M. Brélaz veut répondre à cette remarque ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – M. Vuilleumier veut peut-être répondre ? Il y a deux choses : il y a le préavis et il y a les beamers.

(Voix de M. Vuilleumier en arrière-fond. Rires.)

La présidente : – Monsieur Vuilleumier, nous vous écoutons !

³L'orateur se trompe. Il s'agit bien du préavis N° 2007/17. Voir BCC 2006-2007, T. II (N° 17/II), pp. 809 ss.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Monsieur Buffat a lu ce préavis attentivement ! Je m'en suis rendu compte cet après-midi : c'est en effet juste que c'est faux ! (*Rires.*) Tout ce déploiement informatique, suite notamment à la numérisation, a été suivi de près par le SOI. Puis, après l'adoption du préavis que vous mentionnez, le service a voulu équiper tous ses collaborateurs de scanners, simplement pour faire la numérisation prévue dans le préavis. Il a été proposé de le faire en une fois, mais nous avons trouvé plus judicieux de le faire en deux fois. Je peux cependant comprendre votre remarque.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Pour le reste, le matériel standard multifonctions acheté présente la particularité d'être assez volumineux, mais aussi extrêmement efficace. Nous avons des problèmes d'implantation dans les locaux prévus et nous avons dû acheter un autre matériel, non prévu dans le préavis. Je n'ai pas d'autre indication, à ce stade, que l'argent du préavis ait été intégralement dépensé, mais je vais me renseigner.

La présidente : – Nous passons au service suivant :

2400 Corps de police

250 Service de protection et sauvetage

La parole n'étant plus demandée pour cette direction, nous écoutons M^{me} Truan nous donner les conclusions et le vote de la commission.

Rapport de M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote, le budget de la Direction de la sécurité publique et des sports est accepté à l'unanimité.

La présidente : – Je sou mets ce budget Sécurité publique et Sports au vote de l'assemblée. Ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Un certain nombre d'abstentions, mais la majorité accepte ce budget.

Nous arrivons à Culture, Logement et Patrimoine, page 67. Nous vous écoutons, Madame.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Rapport de M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Les charges de cette direction représentent 8% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 122 millions, elles sont en augmentation par rapport aux comptes 2006 (7%) et de 4,2% par rapport au budget 2007.

Il s'agit essentiellement :

- du renchérissement du personnel et de postes supplémentaires (+ 3,3%) ;
- des subventions qui augmentent de 2,8% pour représenter le 2,3% des charges globales.

Du côté des revenus, de l'ordre de Fr. 58,5 millions, ils représentent 3,9% des recettes de la Ville. Ils sont en augmentation, 7,1% par rapport aux comptes 2006 mais pratiquement stables par rapport au budget 2007. Il faut observer l'augmentation des «Revenus de biens» (+ 13,1%), qui représentent à eux seuls 66,7% des revenus de la direction. Enfin, les revenus ne couvrent, avec Fr. 58,47 millions, qu'un peu moins que la moitié des charges de la direction.

Un amendement a été présenté à la Commission des finances. Il s'agit, à la rubrique 3600.365, Subventions, de rétablir la subvention initiale :

Amendement

Association vaudoise des amis de l'OSR: + Fr. 30'000.-, afin de rétablir ce qui a été supprimé. Cet amendement a été accepté par la Commission des finances par 6 oui, 2 non et 3 abstentions.

La présidente : – Je vous remercie, Madame Truan. Nous prenons maintenant service par service :

320 Service des forêts, domaines et vignobles

330 Service du logement et des gérances

3600 Service de la culture

Discussion

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – Vous vous en doutez, j'interviens pour déposer l'amendement discuté en début de soirée au sujet des Docks. Il touche la rubrique 3600.365, pour une adjonction de Fr. 100'000.- destinés à la Fondation pour les musiques actuelles, comme garantie de couverture de déficit.

Pour l'autre objet amendé par la Commission des finances, je vous recommande de soutenir l'Orchestre de la Suisse romande. Je n'assiste pas à ses concerts, mais je crois juste que Lausanne soutienne l'activité importante qui consiste à nous permettre d'entendre diverses musiques que notre orchestre ne pourrait interpréter. Ce geste en faveur de l'Orchestre de la Suisse romande est une manifestation de gratitude de la part de Lausanne envers cette formation musicale.

La présidente : – Nous avons un amendement à discuter, l'amendement pour les Docks, l'adjonction de Fr. 100'000.- en faveur de la Fondation pour les musiques actuelles, garantie de déficit. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ? M^{me} Zamora ? Non. Est-ce que quelqu'un d'autre... On pourrait peut-être prendre d'abord l'amendement sur les Docks, puisqu'il vient d'être déposé.

Je soumets au vote cet amendement. Ceux qui sont d'accord d'ajouter ces Fr. 100'000.-, garantie de couverture de déficit, sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Il me semble, les scrutateurs sont d'accord, qu'une majorité a accepté cet amendement.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – J'interviens sur l'amendement déposé pour rétablir la subvention de Fr. 30'000.- à l'Association vaudoise des amis de l'OSR. Cela paraît un peu surréaliste qu'une responsable de la culture intervienne pour combattre une augmentation de subvention, en tout cas combattre la proposition de rétablir une subvention qu'elle a réduite. Mais c'est bien cela que je m'apprête à faire.

Cette subvention n'est pas accordée à l'OSR, mais à l'Association des amis de l'OSR. C'est une orientation prise il y a des années. Peu d'entre vous sans doute se souviennent – je ne sais pas s'il en reste un ou deux dans ce Conseil, qui étaient présents en 1991, moi j'y étais – que la subvention à l'Association des amis de l'OSR était alors de Fr. 210'000.-. Ce Conseil, suivant la Municipalité, a décidé de diminuer progressivement cette subvention sur la base de critères qui, à mon avis, se justifient toujours aujourd'hui, pour arriver à Fr. 30'000.- en 1996 déjà, il y a dix ans. Cette subvention de Fr. 30'000.- aujourd'hui a passé de Fr. 210'000.- à Fr. 100'000.-, diminuant petit à petit jusqu'à atteindre le montant actuel.

Il faut que vous connaissiez aussi les proportions que cela recouvre véritablement. Si l'OSR reçoit, par l'Association de ses amis, Fr. 30'000.- de la Ville de Lausanne, elle paie aussi à peu près Fr. 45'000.- d'impôts sur les divertissements pour les concerts qu'elle donne dans notre ville. La question de savoir si elle va continuer à donner des concerts ou non va bien au-delà de cette subvention de Fr. 30'000.-. Même si vous rétablissez celle-ci, les concerts à Lausanne coûteront toujours à l'OSR plus que ça ne lui rapporte – en termes de subventions, évidemment, pas de billetterie.

L'OSR donne aussi des concerts dans d'autres villes de Suisse romande qui, elles, ne le subventionnent pas. L'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL) se produit aussi parfois à Genève. Or, ni la Ville ni le Canton de Genève ne subventionnent cet orchestre. Je crois que c'est juste ainsi, il y a une répartition de chacun pour les orchestres chez eux. Pour le reste, ça fait partie de la production de l'orchestre, de son image, parce qu'il se fait connaître ailleurs. On ne demande ni à la Ville ni au Canton de Genève de subventionner l'OCL quand il va y jouer et il n'est pas logique qu'on demande que l'OSR soit subventionné à travers l'Association des amis de l'OSR quand il joue ici. Ça fait partie de ses spectacles, de sa mise en valeur hors de la ville de Genève.

Mais le plus important, c'est ce que représentent ces Fr. 30'000.-. La Ville et le Canton de Genève subventionnent l'OSR par Fr. 17 millions par année. Vous mesurez donc les broutilles que nous donnons à cet orchestre ! Le budget de l'OSR se monte à plus de Fr. 20 millions. Les Fr. 30'000.- que nous lui donnons, c'est une aumône. C'est un petit geste, mais dont ils n'ont nullement besoin. C'est presque ridicule, par rapport à ce qu'ils reçoivent déjà.

Vous nous avez demandé de faire des choix, de ne pas saupoudrer, de donner des lignes directrices. Nous y reviendrons dans le préavis sur la culture. Cette année, nous continuons à subventionner la musique classique – augmentant même la subvention. Si vous comparez, l'augmentation de la subvention au Sinfonietta équivaut à la diminution pour l'OSR. Ça me paraît tout à fait juste. En tout cas, c'est un choix politique qu'a fait la Municipalité. Si le Conseil ne le suit pas, c'est son droit. Nous avons le courage de faire des choix et d'expliquer pourquoi nous les faisons. Si vous refusez notre proposition de diminuer cette subvention, nous y reviendrons dans le préavis sur la culture. Mais n'attendez pas, dans le préavis, une liste de toutes les subventions à toutes les institutions. Nous indiquerons seulement des lignes à suivre.

Cela dit, quand un orchestre est massivement subventionné par une autre collectivité, qu'il joue dans bien d'autres villes qui, elles, ne le subventionnent pas, c'est une raison valable de ne plus le subventionner, surtout de manière aussi dérisoire.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Loin de moi l'envie de combattre une subvention pour cet orchestre. Je prends néanmoins la parole maintenant, afin de garder une continuité de raisonnement par rapport aux discussions que nous aurons tout à l'heure sur les subventions de la Sécurité sociale. Avec des réserves et un certain embarras, le groupe socialiste ne peut pas soutenir cet amendement. Il nous semble peu adéquat de rétablir ces Fr. 30'000.– dans le budget, dans le contexte d'économies pragmatiques et raisonnables pratiquées par la Municipalité pour le budget 2008. Ceci d'autant moins que cette somme ne répond probablement pas à une demande, ni à un besoin. Dans quelques minutes, nous allons débattre de montants moins importants, correspondant peut-être davantage aux besoins d'associations actives sur le terrain, mais qui, pour diverses raisons, ne relèvent pas du budget communal.

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Si cette subvention est une broutille, je suggère à la Municipalité de l'augmenter de Fr. 15'000.–. Cela payera l'impôt sur les divertissements, que vous chiffrez à Fr. 45'000.–!

M. Alain Hubler (AGT): – En entendant M^{me} Zamora tout à l'heure, je me suis cru dans le Conseil d'une Commune voisine qui subventionne très modestement la culture lausannoise. Je suis sûr que certains Conseils communaux ont dit, un jour ou l'autre: «De toute façon, la culture lausannoise est largement subventionnée par la Ville de Lausanne, qu'allons-nous ajouter quelques broutilles pour subventionner telle ou telle institution?» Vraiment, je me suis cru ailleurs, dans un autre Conseil communal. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, autant je peux suivre le raisonnement du saupoudrage, autant je ne peux pas entendre le vôtre, qui vise à dire: ils paient Fr. 45'000.– d'impôts sur les divertissements,

Fr. 30'000.–, ce n'est rien, tout ça va bien au-delà... Je suis désolé; pour moi, Fr. 30'000.– de moins, ça fait Fr. 75'000.– de moins au total pour cet orchestre, et c'est pire que Fr. 45'000.– + Fr. 30'000.–, qui font Fr. 15'000.–! (*Rumeurs.*)

M. Roland Ostermann (Les Verts): – J'aimerais vous encourager à maintenir cette subvention de Fr. 30'000.– à l'Association des amis de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

Cette association est chargée de l'organisation des concerts de cet orchestre à Lausanne et de leur apporter un soutien financier. La subvention de la Ville est donc reversée à l'OSR. C'est le dernier signe, en effet, de l'attachement que manifeste notre Ville pour l'orchestre romand, fondé par Ernest Ansermet. Cet orchestre donne huit concerts par an à Lausanne. La subvention lausannoise était bien de Fr. 200'000.– jusqu'en 1991; elle a ensuite fondu jusqu'à Fr. 20'000.–, puis est remontée à Fr. 30'000.–. Il est important, artistiquement, que l'OSR continue à donner une saison à Lausanne. Les concerts symphoniques illustrent un autre répertoire que celui présenté par l'Orchestre de chambre de Lausanne. Nous avons la chance de n'avoir pas à supporter la charge de cet orchestre romand, qui est assumée par les Genevois. Il est important que notre Ville montre, même chichement, son intérêt pour cet orchestre auquel le Canton, d'ailleurs, apporte lui aussi sa contribution.

Il faut encore relever que si l'Association ne peut plus compter sur l'appui de la Ville, elle devra, pour faire face à ses engagements vis-à-vis de l'OSR, puiser dans ses autres ressources, actuellement consacrées à l'administration des concerts, bien sûr, mais surtout à des tâches susceptibles de susciter de l'intérêt pour la musique classique. C'est-à-dire un prix pour un élève du Conservatoire, et des préludes d'avant-concert.

Nous faisons des efforts, on l'a dit, pour que l'agglomération lausannoise participe aux activités culturelles de notre Ville. Nous devons, par cohérence, nous associer au moins symboliquement au monde culturel romand. D'autant plus que ce que nous sollicitons de nos voisins, c'est une contribution aux manifestations qu'ils doivent venir voir chez nous, alors que l'OSR, lui, nous apporte régulièrement son talent et sa renommée mondiale. Je ne reviendrai pas sur les propos de M. Hubler, que je partage totalement. Dire que cette subvention est une clopinette, et que donc on peut s'en passer, c'est le raisonnement que seraient alors en droit de tenir Pully ou Prilly à notre égard. Nul doute que nous trouverions alors ce raisonnement un peu faux.

La comparaison avec les concerts de l'OCL à Genève ne tient pas, dans la mesure où l'OSR donne une saison de huit concerts à Lausanne, alors que l'OCL va de temps en temps à Genève. J'ai repéré un concert par année, sous l'égide d'Espace 2 d'ailleurs. Je vous invite vraiment à maintenir cette modeste subvention culturelle, qui n'est peut-être qu'un symbole, mais un symbole important.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne vais pas allonger, le Conseil fera ce qu’il voudra. C’est un peu difficile... (... *rumeurs...*) Quel type de critères faut-il appliquer? Qu’est-ce que ça veut dire quand on nous demande de faire des choix? Je suppose que c’est faire les choix qui conviennent à une majorité du Conseil... En effet, c’est la règle de la démocratie.

Cela dit, ce Conseil me paraît tout à fait incohérent dans ses comparaisons. Il me paraît même méprisant, lui qui parle toujours de mépris de la Municipalité à l’égard des autres Communes. M. Ostermann vient de citer nommément Pully. Monsieur Ostermann, ce n’est pas la Commune qui participe le moins à la culture lausannoise. Je regrette beaucoup qu’à la tribune de ce Conseil, on critique de cette manière une Commune qui fait un effort très important. Il faut garder une certaine raison dans vos comparaisons, Monsieur Hubler, pour qu’elles restent crédibles. Quand vous dites que nous nous comportons comme n’importe quelle Commune de la région lausannoise, dont j’ai cru comprendre qu’elles étaient radines, votre comparaison tient lorsqu’il s’agit de quelques dizaines de milliers de francs, celles que versent certaines Communes, aussi gouvernées par la gauche, pas très loin d’ici. En revanche, lorsqu’il y a Fr. 30 millions de subvention pour la culture, je ne pense pas qu’on puisse dire que Lausanne est une Commune radine avec un esprit casanier. Que vous ne soyez pas d’accord avec ce choix, je le comprends. C’est un choix, donc sujet à critique.

Quand je parlais de clopinettes, ce n’est pas par rapport à l’impôt sur les divertissements, Madame Truan! Parce que si nous devions subventionner l’équivalent de l’impôt sur les divertissements pour tous ceux qui le paient, nous devrions augmenter le budget de plusieurs dizaines de milliers de francs! Mais Fr. 30’000.– par rapport à Fr. 17 millions de subvention de la Ville et du Canton de Genève, c’est des clopinettes, je le maintiens. Et Fr. 45’000.–, ça resterait des clopinettes. Mais ce Conseil, dans sa grande sagesse, votera comme il le croit utile...

La présidente : – Je précise une chose. Le Conseil se trouve face à un amendement accepté par la Commission. Si vous n’en voulez pas, vous devez déposer un autre amendement, qui annule ce que la commission a accepté. (*Rumeurs, protestations.*) Si! («Non», *répondent quelques voix dans la salle.*) D’après mon secrétaire, si l’on veut être cohérent, il faut déposer un amendement, qui annule le premier. Vous votez les décisions prises par la Commission. Donc si vous refusez la décision de la Commission, vous devez déposer un amendement qui l’annule... (... *rumeurs...*)

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – Le but est de voter cet amendement. Que ça prenne la forme d’un nouvel amendement ou pas me semble assez peu intéressant. Ce que j’aimerais, c’est qu’on le mette en discussion, c’est fait, et que nous votions maintenant sur l’amendement proposé par la Commission des finances, qui diverge de la voix

municipale. C’est bien de donner une réponse à la Municipalité sur son choix.

La présidente : – Bon, nous votons ce service tel qu’il a été amendé par la Commission. (*Vives protestations.*) Sinon il faut déposer un amendement! (*Redoublement de protestations.*) Je veux bien voter autrement que ce qui est prévu, mais normalement, on vote la décision de la Commission, c’est-à-dire l’amendement. Mais on peut faire autrement, c’est vous qui décidez. Alors déposez un amendement opposé! (*Rumeurs.*) M^{me} Truan demande la parole, elle préside la Commission des finances.

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Je me demande à quoi servent les délibérations de la Commission des finances. Elle a amendé le budget de cette direction. L’amendement a été accepté par les représentants des différents partis et je crois que... (... *rumeurs...*)

La présidente : – Je demande l’avis de droit de M. Balle-
negger.

M. Jacques Ballenegger, secrétaire de séance : – Au début de cette soirée, pour les amendements déposés à propos d’autres préavis, la pratique a été de se baser sur les conclusions de la Commission. Il faut essayer d’être cohérent et de traiter tous les préavis de la même manière. Soit on se base sur la Commission, soit sur le rapport de la Municipalité. Mais on ne choisit pas une fois une solution, et une fois l’autre.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Il me semble – M. le syndic me corrigera – que la coutume a été de soumettre au vote du Conseil l’ensemble des amendements, qu’ils soient proposés en cours de séance ou proposés initialement par la Commission des finances, et que celle-ci les ait acceptés ou refusés. Peut-être la question se pose-t-elle si la Commission des finances a refusé un amendement : il doit être éventuellement proposé à nouveau. Et même, sur ce point, je n’en suis pas sûre. Mais les amendements acceptés doivent de toute façon être soumis au vote du plenum, comme pour tous les préavis que nous avons traités ce soir. Ce cas de figure ne fait pas exception, me semble-t-il. Monsieur le Syndic?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme d’habitude, l’usage a varié au cours des années. Cette année, en tout cas, le principe a été que les amendements se votent explicitement. La commission qui procède à la révision complète du Règlement de votre Conseil a adopté à la majorité – vous pourrez voter le contraire dans quelques semaines, si ça ne vous plaît pas – le principe que tout amendement remplace le préavis de la Municipalité et que celle-ci ne peut pas, sans l’aide d’un conseiller communal, demander qu’on vote sur sa proposition. C’est un des... – comment dire? – ... une des prises de pouvoir, nombreuses d’ailleurs, de la commission d’examen du Règlement du Conseil. Mais la pratique jusqu’à ce jour a été de voter explicitement lorsqu’il y a divergence.

La présidente : – Est-ce que quelqu'un dépose un amendement (... *protestations... brouhaha...*) Mais oui! Alors je vous prie de déposer un amendement... (*Concertations avec le secrétaire. Silence.*) Donc nous avons un amendement au budget 2008: Service de la culture 3600.365...

Ce n'est pas ce que nous avons fait pour les autres services. Mais allons-y, votons cet amendement... Qui est d'accord et prend la même décision que la commission? (*Rumeurs.*) Qui accepte la décision de la commission de remettre ces Fr. 30'000.– à l'OSR? (*Rumeurs.*) Je répète: la Commission a décidé de remettre les Fr. 30'000.– de subvention aux Amis de l'Orchestre de la Suisse romande. Qui, dans cette assemblée, est d'accord avec la Commission et souhaite aussi qu'on maintienne les Fr. 30'000.– aux Amis de l'Orchestre de la Suisse romande? Je crois, Messieurs les scrutateurs, qu'il faut compter. Ceux qui désirent qu'on supprime cette subvention sont priés de lever la main. Et maintenant les abstentions. Les abstentions s'il vous plaît? L'amendement a été refusé par 38 voix contre 31 et 6 abstentions.

3700 Bibliothèque municipale

3800 Service des sports

Nous demandons maintenant à M^{me} Truan de résumer cette direction.

Rapport de M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote de la Commission, le budget de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine – qui était amendé à ce moment-là, avec cette subvention à l'OSR – avait été accepté par 9 oui et 2 abstentions.

La présidente : – Nous ne pouvons pas voter la conclusion de la Commission, puisque vous avez refusé l'amendement. Donc il faut voter une nouvelle conclusion. Pouvez-vous nous dire quelle sera la nouvelle conclusion?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – La nouvelle conclusion, c'est voter le budget de Culture, Logement et Patrimoine, sans amendement. (*Protestation du syndic en arrière-fond. Rumeurs.*) Ah oui, il y a la couverture de déficit des Docks, de Fr. 100'000.–. Il faut par conséquent voter le budget de Culture, Logement et Patrimoine, avec l'amendement au point 3600.365, une augmentation de Fr. 100'000.– des subventions pour la couverture des déficits pour les Docks.

La présidente : – Ceux qui acceptent ce budget, avec l'amendement pour les Docks et sans l'amendement pour l'OSR, sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? C'est bien une majorité? Vous êtes d'accord, Messieurs les scrutateurs? Le budget de cette direction est accepté par une majorité, avec un certain nombre d'abstentions et de refus.

4. TRAVAUX

Rapport de M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice :

– Les charges de cette direction représentent 13,6% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 206 millions, elles sont en augmentation par rapport aux comptes 2006 (8%) et de 5% par rapport au budget 2007.

Il s'agit essentiellement de :

- Routes et mobilité, hausse du montant alloué aux travaux courants de réfection, l'effet des contrats de leasing des véhicules d'entretien ainsi que la forte augmentation des amortissements;
- Urbanisme, engagement de deux architectes (Métamorphose);
- Architecture, engagement d'un adjoint technique venu du Service du logement et des gérances ainsi que d'un architecte chef de projet (Métamorphose);
- Assainissement, augmentation de personnel, des charges de renouvellement d'installations et d'équipements techniques, de la hausse globale des amortissements des crédits-cadres;
- eauservice, augmentation de personnel et hausse significative des amortissements des crédits-cadres.

Du côté des revenus, de l'ordre de Fr. 157 millions, ils représentent 10,5% des recettes de la Ville. Ils sont en augmentation, de 10,6% par rapport aux comptes 2006 et de 2,75% par rapport au budget 2007. A relever que cette augmentation a lieu alors qu'il y a une forte diminution à Routes et mobilité, principalement en raison de la réadaptation du subside du chapitre «Transport» de la péréquation cantonale :

- Cadastre (+ Fr. 173'000.–);
- Assainissement (+ Fr. 3'532'300.–);
- eauservice (+ Fr. 4'119'700.–).

Ces trois services ont des augmentations liées principalement à des hausses de facturation des prestations et de tarifs.

Il n'y a pas eu d'amendement proposé à la Commission des finances.

La présidente : – Merci, Madame Truan. Nous prenons service par service.

4100 Service du cadastre

4201 Service des routes et de la mobilité

4300 Service d'urbanisme

4400 Service d'architecture

460 Service d'assainissement**4700 eauservice***Discussion*

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Je me porte sur le point 4700.435, Ventes. Il s'agit vraisemblablement de ventes d'eau, qui passent à un montant de Fr. 60'500'000.– pour le budget 2008. Les explications indiquent : « Augmentation du tarif de vente d'eau calculé sur une nouvelle finance annuelle, basée sur le débit installé. » Ceux qui sont abonnés au Service d'information de la Ville ont probablement reçu ce matin l'avis que cette structure serait modifiée. Je n'ai pas d'explication logique. Ça paraît une approche différente de celle en vigueur jusqu'à présent, qui cherchait à lutter contre le gaspillage en faisant payer davantage la consommation. Avec ce nouveau système, ça a l'air plutôt dégressif, puisque la taxe de base est vraiment augmentée. Pour le moment, je n'ai pas d'amendement, mais une question : quels raisonnements ont amené la Direction des travaux à augmenter encore la dégressivité de la facturation de l'eau, poussant ainsi à la consommation ?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Si vous allez sur le site Internet, vous verrez les calculs que cela représente, l'effet de cette nouvelle facturation pour une villa, pour un locatif. Différentes propositions sont faites. Nous donnons le prix en trois composantes. L'une est liée à la taxe de raccordement, la deuxième à la conduite, et la troisième à la consommation. Nous avons légèrement baissé le prix à la consommation, en revanche nous avons augmenté les charges fixes que sont les équipements. Pour certains consommateurs – je pense par exemple aux propriétaires de piscines, ou autres – cela entraînera une hausse financière, à cause du diamètre des conduites. La recette supplémentaire au budget provient de ce calcul.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Je reste surpris de ces explications qui dénotent un changement de politique assez fondamental. Au moment où un certain nombre de gens sont réunis à Bali pour se poser des questions sur l'évolution du climat et la manière dont nous consommons les ressources, la Ville passe à un système favorisant les gros consommateurs. Ce n'est pas en augmentant le prix du diamètre du tuyau et en faisant baisser en même temps le prix du m³ qu'on va inciter les gens à moins consommer. Je trouve déplorable cette nouvelle structure, ou ce retour à un système antérieur dans lequel on poussait vraiment à la consommation. Les raisons données ne me paraissent pas tenir face à une politique de lutte contre le gaspillage. L'eau est un bien précieux ; on ferme le robinet avant de se poser la question de la taille de la conduite ! C'est le B A BA de toute réflexion sur la consommation. Je n'ai pas à lutter contre une hausse, parce que si les coûts de la mise en œuvre de la fourniture d'eau sont plus élevés, je conçois parfaitement qu'il faille augmenter les recettes. Je regrette que ce soit cette voie qui ait été choisie. Surtout à une

époque où l'eau est un bien précieux qu'il ne faut pas gaspiller. Même s'il en tombe ce soir, ce n'est pas une raison.

Par conséquent, personnellement, je m'abstiendrai. Ce serait ridicule de déposer un amendement pour demander une baisse de recettes, vous avez probablement besoin de cet argent. En revanche, la structure choisie me paraît contraire à tous les principes du développement durable. Je vous suggère, pour marquer le coup, de vous abstenir au moins sur ce poste.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Je trouve la méthode un peu sournoise. Je ne vois pas pourquoi le Conseil n'aurait pas à se prononcer sur une nouvelle manière de facturer l'eau, qui est un retour en arrière. Il fut un temps où chacun avait un compteur, mais payait d'une manière forfaitaire. La raison invoquée ? On installait les compteurs, mais ils n'étaient, paraît-il, pas fiables... Donc on n'en tenait pas compte. Ensuite, on a fait des progrès dans les compteurs et il a été admis qu'on doit payer la consommation qu'ils mesurent. Ce qui embêta, c'est vrai, beaucoup le Service des eaux ; il préférerait le forfait, qui garantissait année après année des revenus fixes, sans impondérables. Mais c'est devenu normal que les gens paient leur consommation. Et là, sournoisement, on est en train, petit à petit, de revenir en arrière. Je trouve la méthode assez détestable et contestable.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– J'étais quasiment persuadé que vous alliez dire : il y a une hausse des tarifs, c'est scandaleux, il faut remettre le tarif antérieur. Mais si l'on a la même fourniture d'eau l'année prochaine et en même temps cette recette supplémentaire, cela signifie que des gens vont payer ! Précisément les gens qui font de la surconsommation. Je vous donnais l'exemple de la piscine : le propriétaire a une conduite d'un diamètre spécifique pour alimenter sa piscine. Donc les grands consommateurs vont payer plus cher. Nous voulons justement lutter contre ces dépenses excessives. En revanche, nous ne voulons pas pénaliser le consommateur, la ménagère. Pour nous, c'est important. Nous avons pensé au portefeuille de la ménagère, et avons taxé les gros consommateurs. C'est pour ça qu'il y a deux types de taxes : la taxe de raccordement, la taxe sur le diamètre du tuyau. La troisième, c'est la consommation. Le bilan est en faveur de la collectivité, avec des recettes supplémentaires.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Je persiste à dire que la façon dont on consomme l'eau dépend davantage du robinet fermé ou ouvert que du diamètre. C'est une question de réflexion... Pourquoi luttez-vous contre la taxe sur l'essence ? Parce que vous savez que ça fera baisser la consommation si on l'augmente. C'est vraiment la consommation qu'il faut réduire, et on peut y arriver. Si je peux vous le rappeler, les petits ruisseaux font les grandes rivières. Je vous suggère de vous abstenir sur ce poste.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Monsieur Santschi, c'est sur la facture qu'on voit qu'on

paie plus cher! Celui qui dépassera la limite aura une facture plus lourde, il va peut-être se rendre compte qu'il consomme trop.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il y a une très vieille jurisprudence du Tribunal fédéral, pour une affaire qui remonte aux années 1980, et des avis de droit du professeur Grisel – que tout le monde n'estime pas – qui montrent que dans le Canton de Vaud les tarifs, y compris leur structure, sont de la responsabilité de la Municipalité. En 1991, quand je m'occupais de ce service, j'ai dû faire un préavis, parce qu'il y avait vraiment une révolution. Jusque là, il y avait un système de quotas : jusqu'à 4000 m³, c'était le même tarif, au-delà, les mètres cubes étaient facturés. On a passé à un système au mètre cube, où il y avait déjà une taxe de raccordement pour les tuyaux. Elle n'a pas changé. Ce qui est nouveau, pour ceux qui comprennent un peu la physique – et les deux qui se sont exprimés la comprennent manifestement – c'est qu'il y a une taxe au débit. Presque personne ne va installer un tuyau comme ça (... *il écarte les mains...*) pour ne rien faire passer dedans. Si on pose un gros tuyau, c'est qu'on pense y faire passer de temps en temps un gros débit. Et quand il y a un gros débit, on surcharge les installations de pompage. Voilà la véritable nouveauté, elle n'a rien de scandaleux au sens du développement durable.

La présidente : – Il semble que nous soyons arrivés au terme de cette discussion. Je demande à M^{me} Truan quelles sont les déterminations de la Commission.

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote, le budget de la Direction des travaux a été accepté à l'unanimité.

La présidente : – Je mets ce budget au vote. Ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, ce budget a été accepté.

Nous en arrivons au numéro 5, Enfance, Jeunesse et Education, page 103. (*Rumeurs.*) Motions d'ordre? Bon. Est-elle appuyée par... Pour une motion d'ordre, il faut combien de personnes? Je ne sais plus. (*Fort brouhaha.*) Cinq ou dix? Cinq. Est-elle appuyée par cinq personnes? (*Brouhaha.*)

M. Pierre Santschi (Les Verts), scrutateur (depuis l'estrade) : – Quelle est la motion d'ordre?

La présidente : – Que demande la motion d'ordre?

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Je vais vous présenter ma motion d'ordre pour qu'elle puisse éventuellement être appuyée par cinq personnes. Au vu de l'heure avancée, je propose de suspendre cette séance et de reprendre demain matin, à tête reposée (... *exclamations, rires...*) ... demain soir, à tête plus ou moins reposée, pour avancer plus vite.

La présidente : – Madame Truan?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Pour ma part, je ne suis peut-être pas là demain soir. J'aimerais que le budget de la Ville puisse être voté ce soir.

(*Brouhaha, exclamations.*)

La présidente : – La motion d'ordre est-elle appuyée par cinq personnes? Maintenant, nous passons... Nous discutons la motion d'ordre. Madame Truan dit qu'elle n'est peut-être pas là demain. Y a-t-il d'autres prises de position sur cette motion d'ordre. Alors nous votons. Quelqu'un a levé la main? Non. Qui accepte de renvoyer à demain soir la suite du débat sur le budget? Les personnes qui acceptent cette idée lèvent la main. Avis opposés? Abstentions? (*Rires.*) C'est accepté.

Bien. Nous levons la séance. Vous trouverez éventuellement quelqu'un pour vous remplacer, Madame...

La séance est levée à 23 h 10.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16